



RAPPORT DE GESTION 2012

SOMMAIRE

1.1	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2012	3
1.1.1	<i>Participation dans HIME</i>	3
1.1.2	<i>Périmètre des activités intégrées</i>	4
1.2	DÉROULEMENT DE L'EXERCICE	6
1.2.1	<i>Activité en 2012</i>	6
1.2.2	<i>Flux financiers</i>	10
1.2.3	<i>Structure du bilan</i>	13
1.3	STRUCTURE DU GROUPE	17
1.3.1	<i>Société mère Séché Environnement SA</i>	17
1.3.2	<i>Filiales et participations</i>	18
1.3.3	<i>Frais de Recherche et Développement</i>	18
1.3.4	<i>Subventions</i>	19
1.3.5	<i>Organigramme</i>	20
1.4	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	21
1.5	FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	21
1.6	PERSPECTIVES 2013	21
1.7	PARTIES PRENANTES	23
1.7.1	<i>Actionnariat et évolution du capital</i>	23
1.7.2	<i>Vie boursière de l'action Séché Environnement</i>	31
1.7.3	<i>Composition du Conseil d'administration</i>	32
1.7.4	<i>Mandats et fonctions exercés</i>	33
1.7.5	<i>Rémunération des mandataires sociaux de Séché Environnement</i>	35
1.7.6	<i>Conflits d'intérêts</i>	37
1.8	AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT	38
1.8.1	<i>Proposition d'affectation du résultat</i>	38
1.8.2	<i>Dividendes</i>	38
1.9	DONNÉES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES	39
1.9.1	<i>Principes de reporting</i>	39
1.9.2	<i>Informations sociales</i>	44
1.9.3	<i>Informations environnementales</i>	61
1.9.4	<i>Engagements sociétaux</i>	76
1.9.5	<i>Sous-consolidation Trédi SA</i>	83
1.10	DOCUMENTS JOINTS AU RAPPORT DE GESTION	95
1.11	RÉFÉRENCES ET DÉFINITIONS	97

1.1 Faits marquants de l'exercice 2012

L'exercice 2012 a été marqué, pour Séché Environnement, à la fois par des évolutions sensibles de son environnement macro-économique sur le périmètre d'activités intégrées, comme du contexte institutionnel et financier de son investissement dans le sous-groupe HIME.

1.1.1 Participation dans HIME

L'option d'achat susceptible de porter la participation de Séché Environnement dans Hime de 33% à 51%, qui avait été consentie le 27 mai 2008 par la CDC –puis le FSI- pour une durée de 4 ans, est arrivée à expiration le 27 mai 2012 sans que Séché Environnement ne l'exerce, celle-ci étant devenue non économique pour Séché environnement dans un contexte financier sensiblement modifié depuis 2008. Le 27 mai 2012, Monsieur Joël Séché n'a pas été renouvelé dans ses fonctions de président exécutif de HIME-Saur.

Parallèlement, la société HIME a été confrontée, à compter du second semestre 2012, à un bris de ses covenants bancaires. Elle est entrée dans un processus de restructuration de sa dette.

Cette situation a conduit le Groupe Séché à s'interroger sur son positionnement stratégique en la matière et sur la recouvrabilité de ses actifs engagés dans HIME. Compte tenu de l'état d'avancement du processus de restructuration de la dette et de la faible visibilité à ce stade sur son dénouement, Séché Environnement a jugé nécessaire de provisionner l'ensemble de ses engagements dans HIME.

Les titres ayant déjà été ramenés à zéro dès l'exercice 2011, et compte tenu d'une provision de 51,9 millions d'euros déjà comptabilisée au 30 juin 2012 (représentative de la quote-part de Séché environnement dans les capitaux propres négatifs de HIME), le Groupe a procédé à la comptabilisation d'une provision complémentaire de 161,0 millions d'euros, impactant négativement le résultat financier. Corrélativement, il a été constaté un produit d'impôt de 63,3 millions d'euros calculé sur la provision totale des obligations convertibles à hauteur de leur fraction déductible. L'impact net de cette décision sur le résultat des sociétés intégrées du Groupe s'élève à 97,7 millions d'euros.

Compte tenu du fait que Séché Environnement n'est pas engagé contractuellement en comblement des passifs de HIME au-delà des sommes déjà apportées (titres et obligations convertibles), le Groupe a également cessé de prendre en compte sa quote-part dans les pertes de HIME générées à compter du 1^{er} juillet 2012.

1.1.2 Périmètre des activités intégrées

L'année 2012 a été marquée, de façon générale, par la contraction de l'activité industrielle limitant les marges de croissance et rendant incertaine la visibilité des mois à venir.

Séché Environnement a toutefois su affronter cet environnement économique défavorable en continuant d'élargir son offre de services pour compenser les évolutions défavorables de certains de ses marchés (notamment marchés PCB et stockage). Par la modification du mix de ses activités, le Groupe a pu afficher une croissance de son activité de +4,2% sur 2012 (+0,5% hors effet du chiffre d'affaires des investissements concessifs). Il s'appuie sur sa dynamique commerciale (contrats d'éco-services, attribution de la délégation de service publique pour la gestion de l'incinérateur de Nantes ...) et sur son positionnement sur les métiers de valorisation.

La modification du mix des activités n'a toutefois pas été sans conséquence négative sur la rentabilité du Groupe. Celle-ci a également été affectée par des éléments plus ponctuels comme la climatologie du début d'année, des incidents techniques réduisant la disponibilité des outils Déchets Dangereux (DD) ainsi que les gros travaux d'amélioration des installations de Strasbourg. Sur ces bases, la rentabilité opérationnelle courante du Groupe s'établit en retrait de - 20,1 millions d'euros, à 37,3 millions d'euros en 2012 (8,8% du chiffre d'affaires hors investissements concessifs). La rentabilité opérationnelle est quant à elle en recul de - 26,3 millions d'euros, au recul de la rentabilité opérationnelle courante s'ajoutant la comptabilisation d'une provision de 6,8 millions d'euros sur un litige fiscal en Espagne.

Cette évolution de la rentabilité opérationnelle, conjuguée à l'impact de la provision sur les obligations convertibles de HIME d'une part, au renchérissement du coût de la dette d'autre part (-3,3 millions d'euros), explique que Séché Environnement affiche pour l'année 2012 un résultat des sociétés intégrées de - 73,2 millions d'euros (versus + 44 millions d'euros sur la même période 2011).

Le résultat net de Séché Environnement, qui n'intègre les pertes de HIME que sur le premier semestre 2012, s'établit quant à lui à -82,4 millions d'euros, contre +15,9 millions d'euros à fin 2011.

Conscient de la nécessité de continuer à adapter ses outils aux évolutions de ses marchés et aux contraintes réglementaires du secteur, Séché Environnement a poursuivi sur 2012 une politique d'investissements soutenue, axée tout à la fois sur la maintenance de ses

installations actuelles (visant à optimiser le taux de disponibilité) et son positionnement dans les secteurs de croissance future (tri et valorisation des déchets, centres de tri, plateforme logistique et de regroupement). Il a par ailleurs renforcé son positionnement sur son métier historique du stockage en acquérant 100% de la société Tree, dont le positionnement géographique dans l'ouest et stratégique sur la maturation des mâchefers permet de renforcer et d'optimiser l'offre du Groupe sur ce secteur.

Cette politique s'est accompagnée d'un refinancement de la dette du Groupe en avril 2012 qui a permis l'amélioration de la structure de cette dernière, tant en terme de maturité que de diversification.

1.2 Déroulement de l'exercice

1.2.1 Activité en 2012

NB : les pourcentages sont calculés, sauf spécification expresse, sur le CA retraité des investissements concessifs

Extraits du compte de résultat consolidé (en millions d'euros)	2010 retraité	2011 réel	2012 réel
Chiffre d'affaires	402,1	424,2	441,9
<i>Dont CA hors CA des investissements concessifs</i>	<i>401,7</i>	<i>422,8</i>	<i>425,0</i>
Excédent brut d'exploitation	103,7	97,4	79,6
% du CA	25,8%	23,0%	18,7%
Résultat opérationnel courant	66,9	57,4	37,3
% du CA	16,6%	13,6%	8,8%
Résultat opérationnel	60,4	55,2	28,9
Résultat financier	6,9	8,3	(156,1)
Impôts	(21,2)	(19,5)	54,0
Résultat net des sociétés intégrées	46,1	44,0	(73,2)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(19,2)	(28,3)	(9,6)
Résultat net consolidé (PdG)	27,4	15,9	(82,4)

1.2.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par Séché Environnement sur l'exercice 2012 s'élève à 441,9 millions d'euros versus 424,2 millions d'euros sur 2011 en données publiées, soit une croissance de +4,2% sur l'exercice. Le Groupe a bénéficié de la bonne tenue de la plupart de ses métiers, au sein d'un contexte macro-économique atone.

1.2.1.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires par filière

Répartition du chiffre d'affaires Par filière	2010		2011		2012	
	M€	%	M€	%	M€	%
Traitement des DD	267,3	66,5%	270,1	63,7%	269,8	61,0%
Traitement des DND (hors IFRIC 12)	134,4	33,4%	152,7	36,0%	155,2	35,1%
TOTAL CA hors IFRIC 12	401,7	99,9%	422,8	99,7%	425,0	96,1%
CA IFRIC 12	0,4	0,1%	1,4	0,3%	16,9	3,9%
TOTAL CA	402,1	100%	424,2	100%	441,9	100%
<i>Dont Energie</i>	<i>17,3</i>	<i>4,3%</i>	<i>21,1</i>	<i>5,0%</i>	<i>22,9</i>	<i>5,2%</i>

Sur la filière de traitement des « DD », la croissance du chiffre d'affaires s'élève à -0,1%. Cette dernière a été pénalisée par le retrait sensible de l'activité de traitement des PCB (-23,5% par rapport à 2011). Hors cette activité, la croissance de la filière ressort à 2,4%, traduisant, dans un environnement industriel peu dynamique, la solidité des marchés de

valorisation et de traitement des déchets les plus techniques.

La filière de traitement des déchets non dangereux (hors la contribution du Chiffre d'affaires des investissements concessifs) affiche une croissance de 1,6%. La filière, soutenue par la bonne tenue des métiers de valorisation, de réhabilitation et d'incinération - ces derniers étant renforcés par la contribution des conquêtes commerciales de l'exercice (Nantes- Alcéa, Scherwiller) - souffre toutefois du recul des volumes dans le métier du stockage, et par la moindre disponibilité de l'incinérateur de Strasbourg en raison des importants travaux réalisés sur cet outil à compter du second semestre 2012.

1.2.1.1.2 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

Répartition du chiffre d'affaires Par zone géographique	2010		2011		2012	
	M€	%	M€	%	M€	%
Filiales en France	380,6	94,7%	399,3	94,1%	415,4	94,0%
Filiales à l'international	21,5	5,3%	24,9	5,9%	26,5	6,0%
TOTAL	402,1	100%	424,2	100%	441,9	100%

Les activités des filiales internationales du Groupe concernent :

- En Espagne, les métiers de la régénération de solvants ;
- En Allemagne, les métiers de traitement des gaz ;
- En Hongrie, le métier du traitement des déchets dangereux ;
- En Amérique Latine, les métiers de prétraitement, prescripteurs d'activité pour les installations de traitement des PCB en France.

Sur l'exercice, l'activité des filiales internationales du Groupe a affiché une croissance de 6,4 %, principalement du fait de la bonne santé des marchés d'Amérique Latine (contrat spot) et de traitement des gaz. Les métiers de la régénération de solvants, quant à eux, souffrent de la conjoncture industrielle espagnole.

1.2.1.2 **Excédent brut d'exploitation**

L'excédent brut d'exploitation du Groupe (EBE) ressort pour l'exercice 2012 à 79,6 millions d'euros, versus 97,4 millions d'euros en 2011 d'EBE, soit un recul de - 17,8 millions d'euros. Cette évolution de l'EBE s'explique pour l'essentiel par :

- L'évolution du mix des activités (9,4) M€
- la disponibilité des outils DD (2,1) M€
- La disponibilité de l'installation de Sénerval (2,7) M€
- l'impact de la climatologie (intempéries de février) (1,3) M€
- Les effets ponctuels (2,2) M€

Les effets ponctuels exogènes concernent principalement des coûts de développement pour - 0,9 million d'euros et l'effet de la non reconduction sur 2012 de produits exceptionnels constatés en 2011 consécutivement à des contrôles fiscaux et sociaux (+1,1 million d'euros).

1.2.1.3 **Résultat opérationnel courant**

La rentabilité opérationnelle s'établit à fin 2012 à 37,3 millions d'euros (8,8% du chiffre d'affaires) versus 57,4 millions d'euros (13,6% du chiffre d'affaires) à fin 2011, soit un repli de -20,1 millions d'euros. Ceci traduit principalement l'évolution de l'EBE (soit -17,8 millions d'euros) et l'effet de l'augmentation des charges de renouvellement des actifs concédés (reprise en direct de la gestion du contrat de Pau) pour - 2,6 millions d'euros.

Le périmètre France participe à près de 94 % à la constitution du ROC du Groupe. Il affiche un ROC de 34,9 millions d'euros, soit 8,8% du chiffre d'affaires de ce périmètre (versus 14,1% sur 2011, à 55,9 millions d'euros).

Le périmètre International dégage une contribution 2,3 millions d'euros représentant 8,8 % de son activité, contribution en légère croissance consécutivement aux contrats spot d'Amérique latine.

1.2.1.4 **Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel du Groupe ressort à 28,9 millions d'euros (6,8% du chiffre d'affaires) à fin 2012, en repli de - 26,3 M€ par rapport à 2011.

Ce dernier accuse le recul du ROC (-20,1 millions d'euros). Il enregistre également la constitution d'une provision pour risque au titre du litige fiscal espagnol supporté par le Groupe (-6,8 millions d'euros).

1.2.1.5 Résultat financier

Le résultat financier ressort en 2012 à - 156,0 millions d'euros, contre +8,3 millions d'euros en 2011 soit une dégradation de - 164,3 millions d'euros. Cette évolution est consécutive:

- A la constitution d'une provision de 161 millions d'euros au titre de la couverture des actifs de Séché détenus dans HIME ;
- A l'augmentation du coût moyen de la dette pour - 3,3 millions d'euros à mettre en regard du refinancement intervenu en avril 2012.

1.2.1.6 Impôt sur le résultat

Le produit d'impôt affiché par le Groupe s'élève à + 54,0 millions d'euros en 2012, contre une charge de - 19,5 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Sur 2012, le Groupe a enregistré la créance d'impôt induite par le provisionnement de ses obligations convertibles (à hauteur de la fraction de son engagement déductible du résultat fiscal au taux de droit commun).

Hors la comptabilisation de ce produit d'impôt de 63,3 millions d'euros, Séché Environnement affiche une charge d'impôt nette de - 9,5 millions d'euros. Cette réduction de la charge d'impôt par rapport à 2011 (variation de - 10,1 millions d'euros) est en ligne avec l'évolution de la rentabilité opérationnelle.

1.2.1.7 Résultat des sociétés intégrées

Compte tenu de ces éléments, le résultat des sociétés intégrées s'établit à - 73,2 millions d'euros en 2012, affichant par rapport au résultat des sociétés intégrées dégagé sur 2011 (44,0 millions d'euros) un recul facial de - 117,2 millions d'euros.

1.2.1.8 Quote-part dans le résultat des entreprises associées

Le résultat des entreprises associées intégrées dans les comptes du Groupe se décompose de la façon suivante:

(en millions d'euros)	2010		2011		2012	
	HIME	AUTRES (*)	HIME	AUTRES (*)	HIME	AUTRES (*)
Résultat opérationnel courant	65,1	(0,1)	64,6	0,4	20,3	(0,3)
Résultat financier	(135,1)	(0,1)	(139,1)	(0,1)	(69,0)	0,2
Impôt	15,1	Ns	(9,3)	Ns	5,5	/
Résultat net (pdg) des entreprises associées	(58,1)	(0,2)	(86,1)	0,3	(29,1)	(0,1)
QP du résultat net des entreprises associées	(19,2)	Ns	(28,4)	0,1	(9,6)	0
TOTAL QP du résultat net des entr. associées	(19,2)		(28,3)		(9,6)	

(*)Les autres entreprises associées sont la Barre Thomas, la Sci Noiseraie, Altergies et Transval.

La quote-part du résultat de HIME prise en compte dans le résultat du Groupe Séché est celle arrêtée au 30 juin 2012, dans la mesure où, à partir cette date :

- l'ensemble des engagements de Séché Environnement dans HIME est provisionné
- Le groupe Séché n'encourt aucune obligation légale ou implicite de combler les pertes de HIME au delà desdits engagements.

Au jour d'établissement du présent rapport de gestion, les comptes 2012 de HIME ne sont pas définitivement arrêtés.

1.2.1.9 Résultat net consolidé du Groupe Séché

Compte tenu de l'évolution du RSI d'une part et de la quote-part du résultat des sociétés intégrées, le Groupe Séché affiche sur l'exercice 2012 un résultat net de – 82,4 millions d'euros versus 15,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

1.2.2 *Flux financiers*

Le recul de la rentabilité opérationnelle du Groupe a induit une contraction des flux de trésorerie générés par l'activité. Pour autant, le Groupe a su assurer son refinancement, maintenir des flux à l'équilibre sur l'exercice tout en conservant une politique volontariste d'investissements, orientée sur ses métiers historiques et sur des projets de développement porteurs de croissance future.

Le tableau de flux du Groupe Séché se résume comme suit :

En millions d'euros	31/12/10	31/12/11	31/12/12
Flux de trésorerie générés par l'activité	93,0	74,5	52,6
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(22,6)	(50,5)	(58,3)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(46,3)	(42,8)	4,3
VARIATION DE LA TRESORERIE	24,2	(18,7)	(1,4)

1.2.2.1 Flux des activités opérationnelles

Sur l'exercice, les flux de trésorerie générés par le Groupe Séché sur ses activités opérationnelles s'élèvent à 52,6 millions d'euros (versus 74,5 millions en 2011), soit une

diminution de -21,9 millions d'euros. Cette évolution traduit l'effet conjugué:

- De l'évolution de la marge brute d'autofinancement opérationnelle générée (soit - 18,7 millions d'euros), corrélativement à l'évolution du ROC hors charges calculées ;
- De la variation du BFR (variation négative de 4,9 millions d'euros, soit -16,2 millions d'euros par rapport à la variation 2011) ;
- De la diminution de l'impôt décaissé (13,0 millions) du fait du décalage entre charge et paiement induit par la méthode des acomptes.

1.2.2.2 ***Flux d'investissement***

(en millions d'euros)	2010	2011	2012
Investissements industriels	33,9	49,7	49,4
Investissements financiers	0,7	0,1	0,5
INVESTISSEMENTS COMPTABILISES (*)	34,6	49,8	49,9
Investissements industriels	27,0	50,2	41,3
Investissements financiers (**)	(4,4)	0,1	0,7
Acquisition de filiale - Trésorerie nette	/	0,2	16,3
INVESTISSEMENTS DECAISSES NETS	22,5	50,5	58,3

(*) hors location-financement

(**) En 2010, Séch  Environnement a perçu 5,5 millions d'euros au titre du paiement par HIME d'une partie des intérêts sur obligations convertibles.

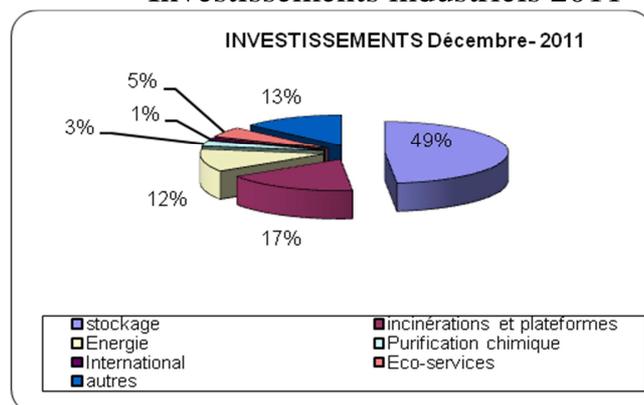
L'acquisition de la société Tree le 1^{er} octobre 2012 a représenté un décaissement net pour le Groupe de 16,3 millions d'euros.

Les investissements industriels du Groupe Séch  comptabilisés s'élèvent à 49,9 millions d'euros. Ils concernent :

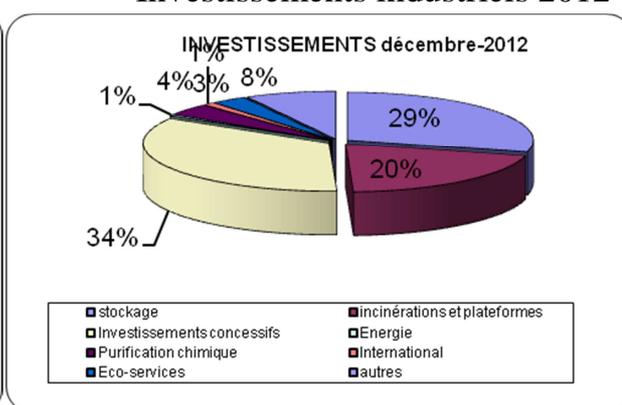
- Les investissements concessifs au titre des DSP portés par le Groupe (17,2 millions d'euros) ;
- des investissements de développement pour 8,3 millions d'euros (dont investissements dans une plateforme logistique pour 3,3 millions d'euros, dans des outils de valorisation pour 2 millions d'euros et des outils dédiés pour 1,3 million d'euros) ;
- des investissements récurrents pour 24,5 millions d'euros, intégrant 7,0 millions d'euros pour l'acquisition de réserves foncières et la construction d'alvéoles, 3,0

millions d'euros d'investissements réglementaires et de sécurité ; 3,6 millions d'euros au titre du parc roulants (engins, VU, VL) et 8,8 millions d'euros au titre des investissements de maintenance (dont 5,9 millions d'euros pour les outils d'incinération et 2,9 millions pour les autres).

Investissements industriels 2011



Investissements industriels 2012



La capacité du Groupe à autofinancer ses investissements est présentée ci-dessous :

Marge brute d'autofinancement et investissements comptabilisés			
(en millions d'euros)	2010 retraité	2011	2012
MBA (avant impôts et frais financiers) (A)	100,8	86,8	68,0
Investissements industriels (B)	34	50	49,4
DD	43%	37%	38%
DND	57%	63%	62%
(A) / (B)	293,1%	173,6%	137,7%
Investissements financiers (C)	0,7	0,1	0,4

1.2.2.3 Flux de financement

Les flux de financement du Groupe sont ceux découlant de son endettement (nouvel emprunt, remboursement d'emprunt, intérêts décaissés) et de la rémunération de ses actionnaires sous forme de dividendes.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les trois derniers exercices.

(en millions d'euros)	2010	2011	2012
Dettes financières non courantes	193,7	43,7	218,2
Dettes financières courantes	44,6	172,9	28,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(43,4)	(24,7)	(23,1)
ENDETTEMENT NET	194,9	191,9	223,1

ENDETTEMENT NET BANCAIRE (1)	193,9	190,9	221,4
------------------------------	-------	-------	-------

- calculé selon les modalités du contrat bancaire qui excluent certaines lignes de dettes financières de la définition de l'endettement

Il est précisé qu'au 31 décembre 2012, 88% de la dette financière brute est couverte à taux fixe.

1.2.3 Structure du bilan

Extrait du bilan consolidé (en millions d'euros)	2010 réel	2011 réel	2012 réel
Actifs non courants	575	570	490
Actifs courants (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	133	146	172
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43	25	23
Fonds propres (yc intérêts minoritaires)	370	356	257
Passifs non courants	200	51	226
Passifs courants	182	334	202

1.2.3.1 Actifs non courants

Les actifs non courants sont principalement constitués de l'actif immobilisé (corporel et incorporel - y compris écart d'acquisition - et financier) et des impôts différés actifs.

La diminution entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 de - 80 millions d'euros résulte principalement :

- De la constatation d'un goodwill de 15,3 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de la société Tree ;
- De l'augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles nettes pour + 18,1 millions d'euros ;
- De la constatation pour + 15,5 millions d'euros des intérêts de la période sur les obligations convertibles HIME;
- De la constatation d'une provision de - 213 millions d'euros sur les obligations HIME (dont - 51 millions provenant d'un reclassement d'une provision pour risque constatée antérieurement au passif) ;
- De l'augmentation des impôts différés actifs (+41 millions d'euros) (dont + 59,4 millions d'euros liés à la reconnaissance d'une créance d'impôt du fait de la provision sur les obligations convertibles HIME, et - 14,1 millions d'euros d'annulation de l'effet impôt sur le split du dérivé).

1.2.3.2 Actifs courants (hors trésorerie et équivalents)

L'augmentation des actifs courants hors trésorerie de +26 millions d'euros est principalement imputable à l'augmentation:

- des créances d'IS (12,6 millions d'euros) du fait de l'impact fiscal de la provision sur les obligations HIME déjà appréhendée fiscalement sur la partie des intérêts provisionnés),
- de la créance de TGAP pour 1,5 millions d'euros (conséquence de l'application de la méthode des acomptes),
- des charges constatées d'avance (+6,5 millions d'euros) principalement du fait de l'avance prise sur les programmes GER,
- des créances clients corrélativement à l'évolution de l'activité sur le quatrième trimestre (+5,2 millions d'euros).

1.2.3.3 Capitaux propres

La variation des capitaux propres (part du groupe) se décompose comme suit sur l'exercice :

(En millions d'euros)	Groupe	Dont QP HIME	Minoritaires
Fonds propres au 1er janvier 2012	355,3	(148,3)	0,8
Distribution de dividendes	(11,2)	/	/
Résultat – part du Groupe	(82,4)	(9,6)	(0,4)
Ecart de conversion	/	(0,2)	/
Instrument de couverture	(4,4)	(4,1)	/
Ecarts actuariels	(0,8)	/	/
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	(0,2)	/	/
Actions propres	/	/	/
Entrée de périmètre	/	/	/
Autres variations	(0,1)	/	/
Fonds propres au 31 décembre 2012	256,2	(162,2)	0,4

1.2.3.4 Passifs courants et non courants

Les passifs courants représentent l'ensemble des passifs dont l'échéance est inférieure à un an. Les passifs non courants représentent ceux dont l'échéance est supérieure à un an. Ils se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010 retraité			31/12/2011			31/12/2012		
	Non courant	courant	TOTAL	Non courant	Courant	TOTAL	Non courant	Courant	TOTAL
Dettes financières	193,7	44,6	238,3	43,7	172,9	216,6	218,2	28,0	246,2
Instruments de couverture	2,0	0,6	2,6	3,5	0,3	3,8	3,3	0,7	4,0
Provisions	2,8	17,0	20,8	3,5	24,9	28,4	4,8	20,4	25,2
Autres passifs	1,4	115,3	115,8	0,3	135,8	136,1	0,2	152,0	152,2
Impôt exigible	/	4,6	4,6	/	0,2	0,2	/	0,9	0,9
TOTAL	199,9	182,2	382,1	51,0	334,1	385,1	226,5	202,0	428,5

Les passifs courants et non courants s'établissent à 428,5 millions d'euros et affichent une progression de +43,4 millions d'euros. Cette évolution reflète principalement l'augmentation des dettes financières (+29,6 millions d'euros) et la progression des dettes opérationnelles courantes (+ 16,1 millions d'euros).

L'endettement financier net du Groupe évolue de la façon suivante :

	(en millions d'euros)	31/12/10	31/12/11	31/12/12
Dettes auprès des établissements de crédit		216,3	197,6	205,4
Dettes obligataires		/	/	22,7
Dettes de crédit-bail		20,4	17,3	15,9
Dettes financières diverses		0,3	0,3	0,9
Concours bancaires courants		0,6	0,7	0,5
Participation		0,8	0,7	0,8
TOTAL DETTES FINANCIERES (courantes et non courantes)		238,3	216,6	246,2
Trésorerie active		(43,4)	(24,7)	(23,1)
ENDETTEMENT FINANCIER NET		194,9	191,9	223,1
<i>Dont à moins d'un an</i>		<i>1,3</i>	<i>148,2</i>	<i>4,9</i>
<i>Dont à plus d'un an</i>		<i>193,7</i>	<i>43,7</i>	<i>218,2</i>

L'endettement financier net du Groupe augmente à 223,1 millions d'euros versus 191,9 millions d'euros en 2011.

L'échéance de la dette Senior du Groupe est intervenue le 12 avril 2012, date à laquelle le Groupe a remboursé la dernière tranche de capital de 162,5 millions d'euros, avec la mise en place d'une nouvelle structure de financement permettant d'honorer cette échéance et de financer les besoins généraux du Groupe tout en améliorant significativement la maturité (cette dernière passant à 6 années).

L'opération de refinancement porte sur un montant de 188,3 millions d'euros et se décompose comme suit :

- 163,3 millions d'euros via la souscription d'un crédit bancaire, à échéance 2017, amortissable par tranche de 5% par semestre à compter de 2013.

- 25,0 millions d'euros via l'émission d'une obligation in fine émise à 96% du nominal, à échéance 2019.

Ces nouveaux contrats sont assortis de ratios identiques à ceux de la précédente convention de crédit, soit un gearing inférieur à 1,1 et un leverage inférieur à 3. Au 31 décembre 2012, le groupe respecte ces ratios.

1.3 Structure du groupe

1.3.1 Société mère Séché Environnement SA

(en milliers d'euros)	31/12/10	31/12/11	31/12/12	Variation
Chiffre d'affaires	14 683	12 989	12 690	(299)
Résultat d'exploitation	4 586	1 276	(9 832)	(11 108)
Résultat financier	39 049	41 467	(317 317)	(358 784)
Résultat exceptionnel	1 849	614	(2 201)	(2 815)
IS (y compris intégration fiscale)	(2 583)	(1 718)	10 807	12 525
Résultat net	42 901	41 638	(318 543)	(360 181)

Le résultat net de Séché Environnement SA ressort sur 2012 à -318,5 millions d'euros, versus 41,6 millions sur 2011, soit une diminution de - 360,1 millions d'euros. Le résultat 2012 supporte :

- le provisionnement de l'engagement de Séché dans HIME soit ses titres (- 98,3 millions d'euros) et ses obligations convertibles (- 217,2 millions d'euros) ;
- le provisionnement des titres TREDI (31,3 millions d'euros) ;
- les dépenses liées au regroupement d'entreprise Séché/Hime enregistrées dans le résultat exceptionnel pour - 5,9 millions d'euros. Elles avaient fait l'objet d'une comptabilisation en « charges constatées d'avance » dans l'attente de l'exercice du « call 18% » qui devait permettre à Séché Environnement de monter à 51% du capital de HIME ;
- les effets du refinancement de la dette Senior (dépenses de renégociation impactant négativement le résultat d'exploitation de - 4,4 millions d'euros; augmentation du coût de l'endettement).

Depuis 2007, toutes les filiales françaises soumises à l'IS détenues directement ou indirectement par Séché Environnement SA à plus de 95% sont membres du Groupe d'intégration fiscale dont Séché Environnement SA est la tête de Groupe. Seules les sociétés Tree (acquise le 1^{er} octobre 2012) et Alcea (créée en 2012), n'entreront dans l'intégration fiscale qu'au 1^{er} janvier 2013.

En application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie, une information sur les délais de paiement des fournisseurs en compte au 31 décembre vous est délivrée dans le tableau joint :

	Compte fournisseurs (*) (en KEuros)	Echu	Paiement à 30 jours	Paiement à 60 jours	Paiement à plus de 60 jours
31/12/2012	1 775,9	285,0	817,7	401,4	271,7
31/12/2011	1 117,7	66,8	745,9	305,0	-
31/12/2010	947,2	11,8	438,5	496,8	-

(*) hors fournisseurs d'immobilisations financières correspondant au capital non libéré sur fonds d'investissements ou participations.

Le délai de règlement moyen des fournisseurs (hors fournisseurs d'immobilisations financières) s'établit à 39 jours en 2012 contre 32 jours en 2011.

1.3.2 Filiales et participations

Au cours de l'exercice 2012, Séché Environnement a :

- acquis 100% du capital de la société Tree, société disposant d'un centre de stockage de déchets autorisé et certifié en Ille et Vilaine ;
- créé la société Alcea, attributaire de la délégation de service public pour la gestion de l'incinérateur de Nantes.

1.3.3 Frais de Recherche et Développement

Le Groupe est régulièrement engagé dans des démarches de développement de ses outils et process aux fins :

- de répondre par l'élaboration de solutions innovantes, aux demandes de plus en plus techniques de ses clients ;
- de maîtriser les consommations et diminuer les rejets liés à ses activités, qu'il s'agisse du recyclage des solvants, des recherches de substitution de matières carbonées en métallurgie ou les procédés de traitement des fluorures ;
- de proposer des technologies de rupture visant à anticiper les besoins futurs : on peut

citer à titre d'exemple le projet visant à trouver les moyens de stocker l'énergie renouvelable produite afin de la restituer lors des périodes de forte demande énergétique.

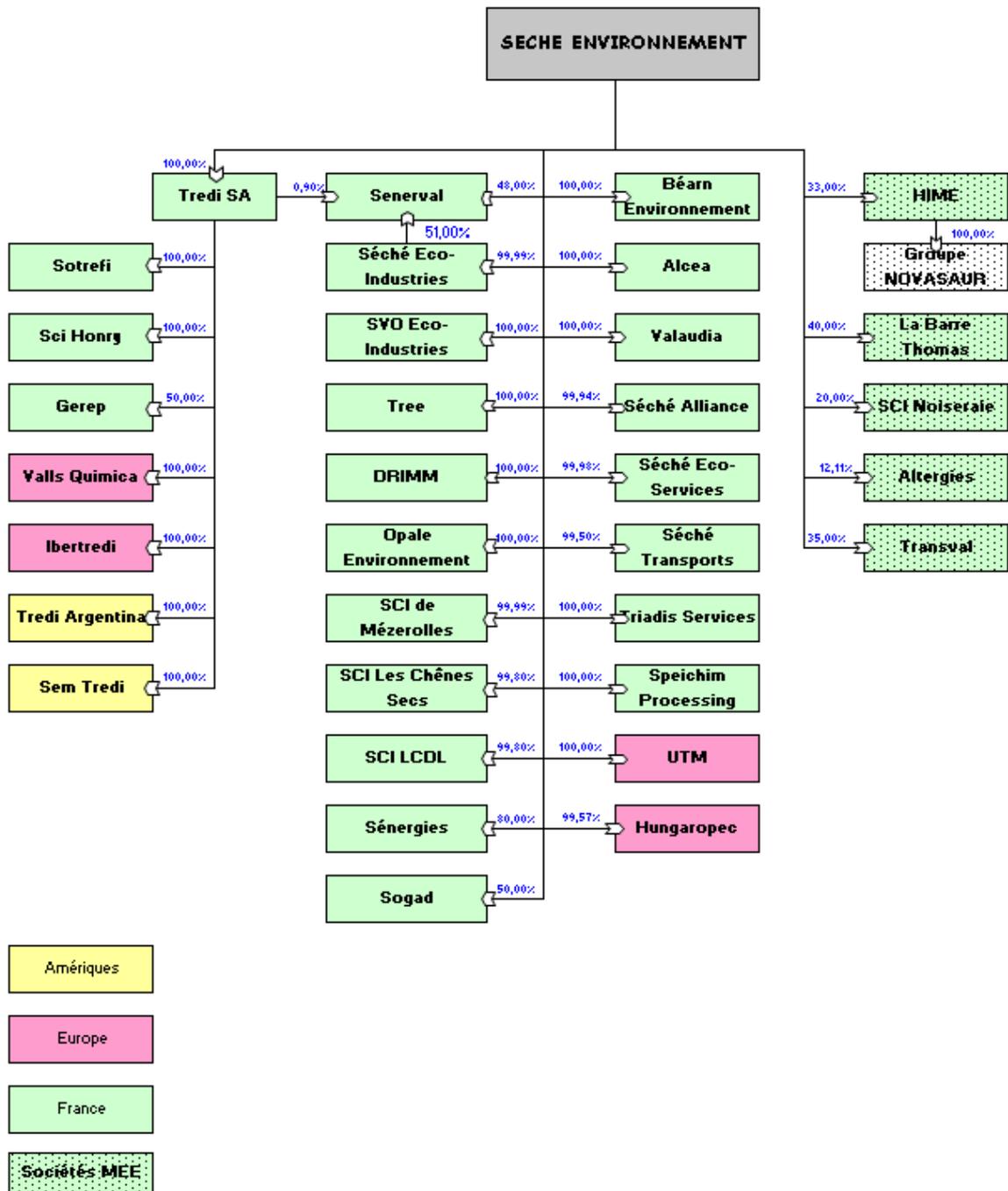
Sur plusieurs de ces projets de développement, qui n'ont pas à ce jour atteint la maturité nécessaire permettant d'envisager une application industrielle à court terme, le Groupe a bénéficié de crédit d'impôt recherche pour un montant cumulé depuis 2009 de 1,4 million d'euros.

Il est précisé qu'aucun frais de recherche et développement n'a fait l'objet d'un enregistrement à l'actif des comptes du Groupe.

1.3.4 Subventions

Dans le cadre du développement de ses activités dans le traitement de déchets, le Groupe peut se voir octroyer des subventions (d'investissement ou d'exploitation). Au cours de l'exercice 2012 le montant total attribué au Groupe au titre de ces subventions s'élève à 4,2 millions d'euros.

1.3.5 Organigramme



1.4 Gestion des risques financiers

Les risques financiers auxquels les activités exposent le Groupe font l'objet d'une gestion centralisée au niveau de la direction financière du Groupe. Le processus de reporting gestion/consolidation permet d'identifier les éventuelles dérives et d'y apporter les actions correctives nécessaires.

Les informations concernant l'appréciation, le mode de gestion de ces risques, et plus généralement celles requises par la norme IFRS 7 sont regroupées et présentées dans la note 18 et suivantes des notes explicatives sur les comptes de l'annexe aux comptes consolidés.

1.5 Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

A la date d'élaboration du présent rapport de gestion, nous n'avons pas eu connaissance de faits postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

1.6 Perspectives 2013

Séché Environnement est, en France, le spécialiste de la valorisation et du traitement des déchets et il opère sur des marchés réglementés et à fortes barrières à l'entrée. Le Groupe poursuit une stratégie d'élargissement de son offre de services afin de tirer partie des opportunités commerciales issues des évolutions réglementaires et pour accompagner les besoins de ses clients sur les marchés en croissance du tri, de la valorisation et du traitement de déchets.

Disposant d'un savoir-faire à forte valeur ajoutée, Séché Environnement s'affirme désormais comme un acteur de premier plan, tout autant sur des marchés de niches très techniques comme ceux de la filière Déchets Dangereux, que sur ceux, à fort potentiel, de l'externalisation de la gestion de déchets pour le compte de grands industriels ou de collectivités de premier plan.

Séché Environnement bénéficie des évolutions réglementaires qui contribuent au dynamisme de ses marchés et créent des opportunités commerciales. A titre d'exemple, les contraintes de valorisation et de traitement qui pèsent sur les producteurs de déchets conduisent à la mise en place de filières de valorisation dédiées, les « REP » (Responsabilité Elargie des Producteurs), au sein desquelles Séché Environnement entend jouer un rôle actif en développant des solutions de valorisation spécifiques. En février 2013, Séché Environnement a ainsi été retenu par Valdelia, nouvel éco-organisme en charge de la gestion des Déchets d'Eléments d'Ameublement des professionnels, pour traiter les DEA collectés sur la région Bretagne.

En 2013, Séché Environnement devrait bénéficier d'un retour à de meilleures conditions d'activité, caractérisées notamment par le retour à une pleine disponibilité de ses installations de traitement, et en particulier, de l'incinérateur de Strasbourg. L'activité consolidée devrait être caractérisée en 2013 par:

- Une stabilisation des activités récurrentes PCB par rapport à 2012 au sein de la filière DD qui devrait en conséquence afficher un niveau d'activité comparable à celle de l'an passé ;
- un niveau d'activité en ligne avec 2012 dans les métiers de stockage, dans la filière DND, dont la croissance sera renforcée par les contributions en année pleine des contrats de DSP acquis en 2012 et de l'intégration de Tree.

Ces éléments devraient contribuer à soutenir la croissance du Groupe, dans un environnement macro-économique qui devrait rester peu porteur en 2013. La résorption des éléments ponctuels et/ou exogènes qui ont pesé l'an passé sur les marges opérationnelles et l'atténuation des effets mix défavorables (PCB, stockage ...) devraient permettre au ROC de s'améliorer sensiblement pour s'établir en 2013 autour de 10% du CA hors IFRIC 12.

Séché Environnement prévoit un programme d'investissements de l'ordre de 70 M€ en 2013, dont 36 M€ au titre des investissements concrets réalisés sur les incinérateurs de Strasbourg et de Nantes.

Dans les prochaines années, les marges opérationnelles devraient poursuivre leur amélioration pour porter le ROC supérieur à 12 % en 2016. A cette échéance, le retour sur investissement devrait permettre une réduction significative de l'endettement financier net, avec un leverage autour de 2x, tandis que le ROCE après impôts devrait s'établir autour de 10%.

1.7 Parties prenantes

1.7.1 Actionnariat et évolution du capital

1.7.1.1 Composition du capital social

Le capital social s'élève à 1 726 974 €, divisé en 8 634 870 actions de 0,20 € chacune, intégralement libérées et librement négociables.

Date Opération	Nombre d'actions nouvelles	Nombre cumulé d'actions de la société	Valeur nominale de l'action	Montant nominal de l'augmentation de capital		Prime d'émission	Montant successif du capital
				Par apport en numéraire ou en nature	Par incorporation de réserves		
17/02/1997 division des actions		50 000	100 FF				5 000 000 FF
08/10/1997 division des actions		5 000 000	1 FF				5 000 000 FF
27/11/1997 augmentation de capital	400 000	5 400 000	1 FF	400 000 FF		73 600 000 FF	5 400 000 FF
19/12/1997 augmentation de capital	5 000	5 405 000	1 FF	5 000 FF		735 000 FF	5 405 000 FF
26/04/2001 transformation du capital en €		5 405 000	0,20 €		257 013,06 €		1 081 000 €
01/10/2001 augmentation de capital *	160 405	5 565 405	0,20 €	32 081 €		10 795 257 €	1 113 081 €
05/07/2002 augmentation de capital **	2 473 057	8 038 462	0,20 €	494 611 €		19 902 780 €	1 607 692 €
12/12/06 émission 596 408 BSA						10 908 302 €	1 607 692 €
24/04/2007 augmentation de capital ***	596 408	8 634 870	0,20 €	119 282 €		74 717 994 €	1 726 974 €

(*) rémunération de l'apport des titres Alcor à la société

(**) rémunération de l'apport des titres Tredi à la société

(***) exercice par la CDC de 596 408 bons de souscription d'actions

1.7.1.2 Détention du capital social et droits de vote

Situation au 31 décembre 2012	Nombre d'actions	%	Droits de vote (**)	%
Monsieur Joël Séché	3 522 400	40,8%	7 044 800	57,3%
Société civile Amarosa *	116 036	1,3%	232 072	1,9%
<i>sous total Groupe familial Joël Séché</i>	<i>3 638 436</i>	<i>42,1%</i>	<i>7 276 872</i>	<i>59,2%</i>
Fonds Stragégique d'Investissement	1 726 974	20,0%	1 726 974	14,0%
Actions propres	59 241	0,7%	59 241	0,5%
Public	3 210 219	37,2%	3 234 081	26,3%
Total	8 634 870	100,0%	12 297 168	100,0%

* La société civile familiale Amarosa est contrôlée majoritairement par Joël Séché

** Selon le calcul recommandé par l'AMF pour la détermination des franchissements de seuil

Depuis le 1^{er} janvier 2012 et jusqu'à la date du présent conseil, Séché Environnement n'a pas été informé de franchissements de seuil (à la hausse ou à la baisse) à l'exception du franchissement suivant : la société IVA (International Value Advisers LLC) a déclaré avoir franchi, le 14 décembre 2012, en hausse, le seuil de 5% du capital de la société Séché Environnement et détenir 447 133 actions Séché Environnement représentant 5,18% du capital et 3,64% des droits de vote de cette société.

1.7.1.3 Actionnariat salarié

Un plan d'épargne Groupe a été mis en place courant 2007, né de la volonté affichée de Séché Environnement de faire accéder l'ensemble des salariés du Groupe à cette formule d'épargne.

Au 31 décembre 2012, les salariés du Groupe Séché détiennent 34 400 actions Séché Environnement au travers du FCPE Séché Croissance. Cette participation représente 0,4 % du capital et 0,28 % des droits de vote.

1.7.1.4 Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches

Sur l'exercice 2012, aucun mandataire en fonction n'a réalisé d'opérations d'une valeur cumulée supérieure à 5 000 euros sur les titres de la Société.

1.7.1.5 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

Situation au 31 décembre	2010	2011	2012
Groupe familial Joël Séché *	42,9%	42,1%	42,1%
Groupe CDC / FSI	20,0%	20,0%	20,0%
Public	36,4%	37,2%	37,2%
Autocontrôle	0,7%	0,7%	0,7%
Total	100%	100%	100%

M. Joël Séché et la Société civile familiale Amarosa contrôlée majoritairement par M. Joël Séché

1.7.1.6 Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte liant les actionnaires de la Société, à l'exception de celui qui est précisé ci-dessous, expirant le 26 avril 2017, liant initialement la Caisse des Dépôts et Consignations, CDC Entreprises Valeurs moyennes, Joël Séché et la Société civile Amarosa. Il est toutefois précisé que le transfert de la participation de La Caisse des Dépôts et Consignations et CDC Entreprises Valeurs Moyennes à la société Fonds Stratégique d'Investissement (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations) le 15 juillet 2009 a emporté adhésion de Fonds Stratégique d'Investissement aux dispositions dudit pacte ; celui-ci se trouvant substitué en droit à La Caisse des Dépôts et Consignations et CDC Entreprises Valeurs moyennes.

Ce pacte d'actionnaires (enregistré auprès de l'AMF sous le n° 206C1928) prévoit les principales dispositions suivantes toujours applicables au 31 décembre 2012 :

- *représentation de Fonds Stratégique d'Investissement au Conseil d'administration de Séché Environnement*: Fonds Stratégique d'Investissement dispose de la faculté de désigner plusieurs membres au Conseil d'administration de Séché Environnement en fonction de sa participation au capital de la Société ;
- *gestion des participations des signataires du pacte d'actionnaires* :

les parties se sont interdit d'acquérir directement ou indirectement des valeurs mobilières émises par la Société Séché Environnement si cette acquisition engendrait pour l'un des signataires de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Séché Environnement ;

à l'occasion de tout transfert de titres de Séché Environnement par Joël Séché, la Société civile Amarosa et/ou leurs cessionnaires libres à un tiers, dès lors qu'ils détiendraient conjointement moins de 50,1% des droits de vote de la Société, Fonds

Stratégique d'Investissements disposerait de la faculté de céder ses titres à ce tiers pour le même prix et dans les mêmes proportions ;

Fonds Stratégique d'Investissements bénéficie de la faculté de participer, à hauteur de sa quote-part dans le capital de Séché Environnement à toute émission de titres de Séché Environnement, à l'exception d'émission de valeurs mobilières dans le cadre d'une opération de croissance externe au profit d'un tiers et qui aurait pour effet de diluer l'ensemble des actionnaires dans les mêmes proportions ;

- *règles des co-investissements* : aussi longtemps que Fonds Stratégique d'Investissements détiendra au moins 15% du capital de Séché Environnement, elle bénéficie d'un droit de participer en tant que co-investisseur à tout projet de croissance dont le montant dépasse un certain seuil.

Il est par ailleurs précisé que ce pacte d'actionnaires sera résilié de plein droit dès que Fonds Stratégique d'Investissement viendra à détenir moins de 10% du capital de la Société ou que l'équilibre des participations respectives de Fonds Stratégique d'Investissements d'une part et de Joël Séché et la Société civile Amarosa d'autre part serait significativement modifié de telle sorte que le dépôt d'une offre publique puisse être imposé aux parties.

1.7.1.7 Autorisations d'augmenter ou de réduire le capital

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration :

AG	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond ou montant nominal maximum
08/06/12	16 ^{ième}	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription	23 mois 08 mai 2014	172 697 € (1)
	17 ^{ième}	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription	23 mois 08 mai 2014	172 697 € (1)
	18 ^{ième}	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature	23 mois 08 mai 2014	10% du capital social
	20 ^{ième}	Augmentation de capital en faveur des salariés du groupe	26 mois 08 Août 2014	51 809 € (1)
	15 ^{ième}	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 08 décembre 2013	10% du capital social
12/05/11	9 ^{ième}	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou primes	26 mois 11 juillet 2013	172 697 €

(1) ces montants s'imputent sur le montant nominal maximal global de 458 500 € fixé par la vingt-et-unième résolution de l'Assemblée générale du 08 juin 2012

Au jour d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a fait usage d'aucune de ces délégations à l'exception de celle portant sur l'achat par la société de ses propres actions et dont il est fait état dans le présent rapport de gestion, dans le paragraphe relatif aux opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital.

1.7.1.8 Information sur les options de souscription d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 08 juin 2012, par le vote de sa dix-neuvième résolution, a délégué au Conseil d'administration – pour une période de 26 mois – dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de consentir aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants et mandataires sociaux autorisés par le Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, le nombre total des options ainsi attribuées ouvertes et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire à un nombre d'actions

supérieur aux limites légales et au plafond global de 458 500 € fixé par la vingt-et-unième résolution de cette même Assemblée générale extraordinaire. Cette résolution a également mis fin, avec effet immédiat à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 06 mai 2010 aux termes de la douzième résolution.

A la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus et aucune option de souscription d'actions n'a été consentie.

1.7.1.9 Information sur les attributions d'actions gratuites

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 12 mai 2011, par le vote de sa dixième résolution, a délégué au Conseil d'administration – pour une période de 38 mois – dans le cadre des articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de procéder au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions d'actions gratuites, d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 2% du capital social. Cette résolution a mis fin, avec effet immédiat à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 25 avril 2008 aux termes de la septième résolution.

A la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus.

1.7.1.10 Opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital

L'Assemblée générale des actionnaires du 08 juin 2012, par le vote de sa quatorzième résolution, a délégué au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les pouvoirs nécessaires aux fins de faire racheter, en bourse ou de gré à gré, par la Société, ses propres actions dans la limite de 10% des actions représentatives de son capital social. Cette délégation a été consentie pour une durée de 18 mois.

Cette résolution a mis fin à la précédente délégation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2011 dans les mêmes conditions, et dont il vous a été fait état de la réalisation lors de la précédente Assemblée générale des actionnaires.

Par ailleurs, l'Assemblée générale des actionnaires du 08 juin 2012, par le vote de sa quinzième résolution a délégué au Conseil d'administration conformément aux dispositions

des articles L.225-109 du Code de commerce les pouvoirs nécessaires aux fins de procéder à l'annulation – dans la limite de 10% de son capital social - de ses propres actions acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées générales successives précédentes de la Société. Cette délégation, consentie pour une durée de 18 mois a mis fin à la précédente délégation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2011.

En application des dispositions de l'article L225-209 alinéa 2 issue de la loi n° 2006-842 du 26 juillet 2006, le Conseil d'administration vous rend compte de l'usage qu'il a fait de ces délégations pour la période courant du 08 juin 2012 au 31 décembre 2012 :

Nombre de titres achetés, cédés, transférés depuis le début du programme	119 178
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,69%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	/
Nombre de titres détenus en portefeuille	59 241
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	2 741 956
Valeur de marché du portefeuille au 31/12/2012 (en euros)	1 630 905

Si le Conseil d'administration décidait de réaliser l'intégralité du programme de rachat d'actions (hors les titres déjà acquis au 31 décembre 2012), il procéderait conformément à la réglementation boursière en vigueur.

La mesure des incidences théoriques du programme proposé sur les comptes de Séché Environnement a été réalisée, à titre indicatif, sur la base des hypothèses suivantes :

- annulation de 1 % du nombre pondéré d'actions en circulation soit 85748 titres ;
- prix de rachat moyen de 29,09 € par titre, représentant le cours moyen des cours de clôture observé du 1^{er} au 28 février 2013 soit un montant de 2,5 millions d'euros pour le rachat de 1% du capital ;
- coût du financement de ce programme de rachat d'actions de 5,17 % avant impôt.

Dans ces hypothèses, l'incidence du programme de rachat d'actions sur les comptes consolidés 2012 tels que présentés dans le document de référence, aurait été la suivante :

	Base comptes consolidés publiés au 31/12/2012*	Rachat de 1% du capital et annulation (hors impact provision)	Pro forma après le rachat de 1% du capital et annulation (hors impact provision)	Effet du rachat exprimé en %
Capitaux propres (part du groupe) (K€)	256 154	(2 494)	253 660	(1,0)%
Capitaux propres (ensemble consolidé) (K€)	256 532	(2 494)	254 037	(1,0)%
Endettement financier net (K€) **	223 104	2 494	225 598	1,1%
Résultat net (part du groupe) (K€)	(82 377)	(85)	(82 462)	0,1%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	8 574 828	(85 748)	8 489 080	(1,0)%
Résultat net par action (€)	(9,61)	(0,01)	(9,71)	1,1%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'effet des instruments dilutifs	8 574 828	(85 748)	8 489 080	(1,0)%
Résultat net dilué par action (€)	(9,61)	(0,01)	(9,71)	1,1%

(*) Après arrêté des comptes par le Conseil d'administration du 16 avril 2013, et sous réserve de leur approbation par l'Assemblée générale du 7 juin 2013

(**) Il s'agit des dettes financières nettes de la trésorerie active

1.7.1.11 Nantissement des actions

Les actions Séché Environnement, comme l'ensemble des actions des sociétés du Groupe ne font l'objet d'aucun nantissement.

1.7.1.12 Titres non représentatifs de capital

Séché Environnement n'a pas émis de parts de fondateurs ou de certificats de droits de vote.

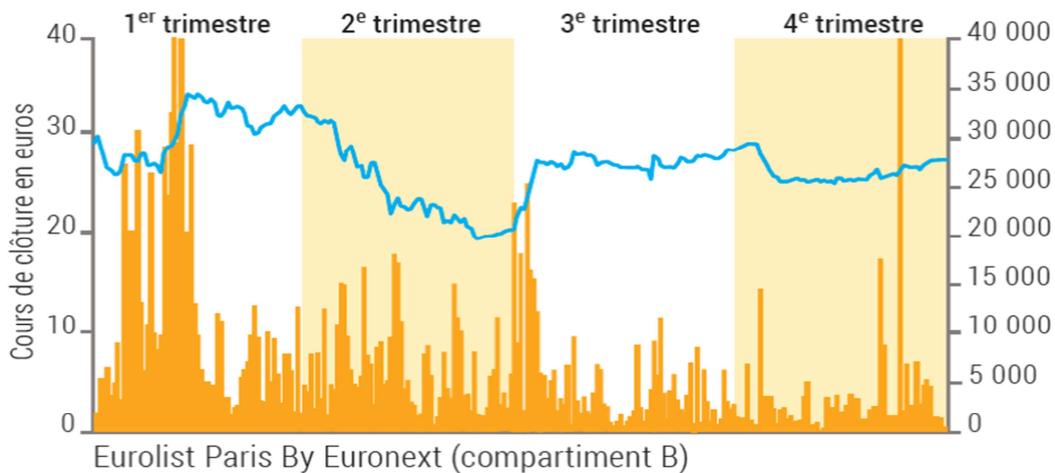
1.7.2 Vie boursière de l'action Sécché Environnement

Les actions de Sécché Environnement sont cotées sur l'Eurolist (compartiment B – indice mid 100) et ne font l'objet d'aucune cotation sur une autre place financière. Les cours de bourse et les volumes de transactions ont évolué de la manière suivante :

Mois	Cours en €			Echanges	
	le plus bas	le plus haut	dernier cours	Nombre d'actions	Valeur en M€
2012					
Janvier	26,00	30,20	28,24	256 342	7,08
Février	28,00	35,27	32,80	324 311	10,19
Mars	30,00	33,36	32,04	141 190	4,49
Avril	25,00	32,20	27,29	148 939	4,28
Mai	21,00	27,40	21,11	141 910	3,33
Juin	19,42	22,39	20,55	132 570	2,74
Juillet	20,35	29,00	28,00	162 694	4,13
Août	25,42	28,11	26,79	83 693	2,27
Septembre	25,55	28,59	28,55	66 787	1,84
Octobre	25,00	30,00	25,30	63 751	1,74
Novembre	24,75	26,58	25,60	55 918	1,43
Décembre	25,50	27,64	27,53	158 109	4,16
Extrêmes & totaux en 2012	19,42	35,27	20,55	1 736 214	47,68
2013					
Janvier	27,40	31,00	29,58	88 828	2,61
Février	29,20	35,88	33,19	91 569	2,99
Mars	27,51	35,50	27,70	85 975	2,80

Évolution du cours de Bourse et des volumes échangés

2012



1.7.3 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2012, le Conseil d'administration de Séch  Environnement SA  tait compos  des membres suivants :

		Date de 1�re nomination	Date du dernier renouvellement
Pr�sident-directeur g�n�ral et administrateur	Jo�l S�ch�	19 octobre 1981	8 juin 2012
Administrateurs	Jean-Pierre Vall�e FSI repr�sent� par Jean Bensa�id Philippe Valletoux Dominique Cyrot	29 novembre 1993 12 d�cembre 2006 (1) 11 mai 2007 30 ao�t 2011	8 juin 2012 12 mai 2011 8 juin 2012

(1) Cooptation du pr d cesseur (CDC)

1.7.4 Mandats et fonctions exercés

Au 31 décembre 2012, les mandataires sociaux de la Société Sèché Environnement exercent les mandats et fonctions dans les sociétés suivantes :

M. Joël Sèché :

Mandats en cours	Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices
Sèché Éco-Services SAS Président	HIME SAS Président jusqu'au 27 mai 2012
Sèché Transport SAS Président	SAUR SAS Président jusqu'au 27 mai 2012
Sèché Eco-Industries SAS Président	
Sèché Alliance SAS Président	
Tredi SA Administrateur	
SCI la Croix des Landes Gérant	
SCI les Chènes secs Gérant	
SCI Mezerolles Gérant	
SCI La Montre Gérant	
SCI de la Censie Gérant	
SCI Saint Kiriec Gérant	
Sci la Perrée Gérant	
SC Amarosa Gérant	
Altamir Amboise SCA Président du conseil de surveillance	
HIME Membre du comité de surveillance	

M. Jean Bensaïd :

Mandats en cours	Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices
Galaxy Administrateur représentant de CDC	Eutelsat communication SA Représentant permanent de CDC infrastructure jusqu'au 17 février 2011
SANEF Représentant permanent de CDC infrastructure	
HIME SAS Président du Comité de surveillance, représentant du FSI	TDF Représentant permanent de CDC infrastructure jusqu'en avril 2010
GRT GAZ Administrateur	MAP SUB Président jusqu'en avril 2010
HIG Administrateur	HIME SA Président jusqu'au 27 mai 2008
SIG Administrateur	CDC Infrastructures Administrateur jusqu'au 24/10/2008

M. Philippe Valletoux :

Mandats en cours	Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices
	Dexia Crédit Local Vice-Président du Comité de direction jusqu'au 30/09/2009
Société du parc du Futuroscope Membre du comité de surveillance	FLORAL Président-Directeur général jusqu'au 15/10/2009
	DEXIA Sofaxis Administrateur jusqu'au 04/12/2009
	DEXIA Public Finance Switzerland Administrateur jusqu'au 28/04/2009
	HIME SAS Membre du comité de surveillance jusqu'au 25 juin 2012

Mme Dominique Cyrot :

Mandats en cours	Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices
Interparfums Administrateur depuis 27 avril 2012	SAFETIC Administrateur jusqu'au 13 février 2012

M. Jean-Pierre Vallee:

Mandats en cours	Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices
	B.C.B. Rennes (35) (filiale du Groupe Lafarge) Administrateur jusqu'au 29/01/2010
	Simat (12) (filiale du Groupe Saint-Gobain) Administrateur jusqu'au 31/01/2010
	Letulle Brevets et Modèles (76) (filiale du Groupe Saint-Gobain) Administrateur jusqu'au 31/01/2010

1.7.5 Rémunération des mandataires sociaux de Séché Environnement

Le 2 décembre 2008, le Conseil d'administration du Groupe Séché a décidé d'adhérer à l'unanimité aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société. Ces recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stocks options en lien avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunérations des dirigeants.

1.7.5.1 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux sont, sur les trois derniers exercices, monsieur Joël Séché (Président-directeur général).

Monsieur Joël Séché perçoit une rémunération au titre de son mandat de Président-directeur général.

Aucun engagement n'est contractuellement prévu pour le paiement, en cas de cessation de changement de fonction, d'indemnités ou avantages particuliers. Aucune option de

souscription ou d'achat d'action n'a été accordée aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'aucune action de performance.

En matière de retraite, les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies. Il s'agit d'un régime par capitalisation, portant sur 5% du salaire annuel perçu, dans la limite de la tranche B du plafond annuel de la sécurité sociale.

1.7.5.1.1 Monsieur Joël Séché

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Joël Séché

(en euros)	2010	2011	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail ci-dessous)	424 525	425 109	426 062
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	424 525	425 109	426 062

Tableau récapitulatif des rémunérations de Joël Séché

(en euros)	2010		2011		2012	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Avantage en nature (1)	12 525	12 525	13 109	13 109	14 062	14 062
Jetons de présence	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
TOTAL	424 525	424 525	425 109	425 109	426 062	426 062

(1) il s'agit d'avantage en nature au titre des voitures mises à disposition

1.7.5.1.2 Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

La seule rémunération des mandataires sociaux non dirigeants au titre de leur mandat est constituée de jetons de présence. Aucun des administrateurs de la Société n'a perçu de rémunérations ou d'avantage de toute nature de la part des sociétés contrôlées par la Société. Il n'a été consenti aucune option de souscription d'actions aux mandataires sociaux. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil d'administration.

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE			
(en euros)	2010	2011	2012
Joël Séché	12 000	12 000	12 000
CDC/FSI	12 000	12 000	12 000
Thérèse Bignon	12 000		
Dominique Cyrot		12 000	12 000

Jean-Pierre Vallée	12 000	12 000	12 000
Philippe Valletoux	12 000	12 000	12 000
TOTAL	60 000	60 000	60 000

1.7.6 Conflits d'intérêts

A la connaissance de Séché Environnement aucun administrateur ne présente de conflits entre ses intérêts à l'égard de Séché Environnement (découlant de son mandat) et ses intérêts personnels. Par ailleurs, aucun administrateur au cours des 5 derniers exercices :

- n'a fait l'objet, de condamnation pour fraude, d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général à une faillite ou une mise sous séquestre ;
- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration de direction ou de surveillance, d'associé commandité de fondateur ou de directeur général à une liquidation;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs, il est précisé que le Fonds Stratégique d'Investissement (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations) est à la fois actionnaire de Séché Environnement et de HIME/Saur. Cette situation, conjuguée aux stipulations du pacte d'actionnaires conclu par les actionnaires de Séché Environnement attribuant un droit de veto au Fonds Stratégique d'Investissement sur certaines décisions, peut être potentiellement porteuse d'une situation de conflit d'intérêts dans des situations limitées.

La Société n'a pris aucun engagement envers les mandataires sociaux dû ou susceptible d'être dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

1.8 Affectation et répartition du résultat

1.8.1 Proposition d'affectation du résultat

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, il vous est demandé d'approuver les comptes de l'exercice 2012 et après avoir constaté l'existence d'une perte de 318 543 508,72 euros de décider l'affectation et la répartition suivante proposée par le Conseil d'administration :

- affectation de – 318 543 508,72 euros au compte report à nouveau ;
- distribution de la somme de 8 203 126,50 euros, prélevée sur le compte « prime d'émission » ;

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 0,95 euro par action. Ce dividende ouvre droit, pour les personnes physiques, à la réduction de 40% soit 0,38 euro par action. Le dividende pourrait être mis en paiement à compter du 14 juin 2013.

1.8.2 Dividendes

1.8.2.1 Paiement des dividendes

Le paiement des dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée générale dans le délai de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Aucune répétition des dividendes ne peut-être exigée des actionnaires, hors le cas de distribution de dividendes fictifs ou d'intérêts fixes ou intercalaires qui sont interdits par la loi.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'état.

1.8.2.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'abattement correspondant :

Exercice	Dividende	Eligible à la réfaction
2010	1,30 €	40%
2011	1,30 €	40%
2012	1,30 €	40%

1.9 Données sociales, environnementales et sociétales

1.9.1 Principes de reporting

1.9.1.1 Périmètre

1.9.1.1.1 Définition du périmètre

Séché Environnement est coté sur EURONEXT Paris depuis 1997 et à ce titre publie des indicateurs sociaux et environnementaux consolidés conformément aux prescriptions de l'article 116 du Code de Commerce depuis 2002, puis de l'article 225 de la loi n° 2010-788 à compter de 2012.

Séché Environnement SA affiche un total de bilan (comptes français, sociaux) supérieur à 100 M€. Du fait de son activité de holding, les indicateurs extra financiers visés par cet article 225 sont peu pertinents, et Séché Environnement SA opte pour l'exemption de publication d'informations sociales et environnementales à laquelle elle est soumise pour les exercices ouverts à partir du 31 décembre 2013 (exercice 2014), celles-ci étant publiées sous forme consolidée.

Les filiales installées sur le territoire national comportent pour leur quasi-totalité des installations classées soumises à autorisation. Du fait de leur consolidation dans le reporting global de Séché Environnement, elles ne font pas l'objet d'informations individualisées.

Trédi SA, seule filiale du Groupe à franchir les seuils des 500 salariés et d'un chiffre d'affaires supérieur à 100 M€, use de la faculté d'exemption de publication séparée d'informations sociales et environnementales à laquelle elle est soumise pour les exercices ouverts à partir du 31 décembre 2013 (exercice 2014), celles-ci étant publiées par la société – mère consolidante. Trédi SA a choisi de se soumettre à cette publication dès l'exercice 2012.

Le périmètre est constitué de la maison-mère Séché Environnement SA et de ses filiales françaises contrôlées majoritairement à fin 2012, et consolidées en méthode globale.

Les implantations à l'international (environ 6,0 % du chiffre d'affaires 2012 et 5,9 % des effectifs) ne font pas l'objet à ce jour de la même collecte de données sociales et environnementales du fait de leur faible importance relative et de la difficulté de consolidation dans des contextes réglementaires différents de la France.

1.9.1.1.2 Modifications de périmètre

Entrées dans le périmètre en cours d'année, les délégations de service public d'incinération Alcea (Nantes - 44) et l'installation de méthanisation de Scherwiller (68), ainsi que Triadis Services Béziers acquis en 2012 n'entreront dans le périmètre des données environnementales qu'en 2013 (car flux partiels sur l'exercice). Ils sont cependant repris d'ores et déjà dans les données relatives aux effectifs de clôture dès 2012. De même, l'incinérateur d'Oléron n'a intégré le périmètre de consolidation environnementale qu'en 2012 alors qu'il figurait dans les indicateurs sociaux de fin décembre 2011.

	Variations 2011/2010	Variations 2012/2011
Données sociales		
Entrées dans le périmètre		
<i>Mouvements annuels</i>	Sénerval	Oléron
<i>Situation au 31.12</i>	Oléron	Alcea + Scherwiller + TriadisScesBéziers
Sorties du périmètre		
<i>Flux annuels</i>	néant	néant
Données environnementales		
Entrées dans le périmètre		
<i>Flux annuels</i>	Sénerval	Oléron
Sorties du périmètre		
<i>Flux annuels</i>	néant	néant

1.9.1.2 Référentiels utilisés

Les données environnementales, sociales et sociétales correspondent à une vision économique de Sécché Environnement consolidé tel que constitué en 2012 en France. Elles comportent les renseignements relatifs aux impacts environnementaux et sociaux de l'activité du Groupe, tels que prévus à l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, et listés dans le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur le plan environnemental, ce texte recense de manière générique 14 rubriques d'informations à renseigner au sein du rapport de gestion, les nouveautés par rapport au décret issu de la loi NRE de 2001 se limitant aux aspects de changement climatique et de protection de la biodiversité. En conséquence, Sécché Environnement maintient inchangé son reporting concernant les 12 autres rubriques et s'appuie sur la liste d'indicateurs du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce. Les informations relatives aux rejets sont données conformément aux

prescriptions de l'arrêté du 30 avril 2002.

Sur le plan social, le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 ajoute de manière explicite les 4 aspects des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) qui doivent faire l'objet du reporting, à savoir :

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- Elimination du travail forcé ou obligatoire
- Abolition effective du travail des enfants.

Exerçant son activité quasi exclusivement en France, et respectueux des lois, l'application de ces principes est un fait acquis depuis toujours pour Séché Environnement. Les autres novations introduites par le décret de 2012 sont minimales et concernent les ventilations des effectifs selon des critères d'âge, de sexe ou de zone géographique, ventilations déjà faites dans les reportings antérieurs du Groupe, construits en cohérence avec les articles L2323-70 et R2323-17 du Code du travail relatifs au contenu du bilan social.

En matière de référentiels, Séché Environnement s'appuie sur des textes ou normes nationaux et/ou internationaux :

- Pour les engagements et le management
 - Principes directeurs de l'OCDE
 - Conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)
 - Principes du Pacte Mondial des Nations Unies
 - Norme ISO 26000 sur la Responsabilité Sociétale des Organisations
- Pour le management
 - Norme ISO 9001 pour la certification de la qualité
 - Norme ISO 14001 pour la gestion environnementale
 - Référentiel OHSAS 18001 pour la sécurité et la santé au travail
 - Certification MASE pour le système de management intégré en milieu chimique
- Pour le reporting
 - Grille du GRI3 (Global Reporting Initiative)

- Bilan social selon le Code du Travail
- Méthodologie du Bilan Carbone© initiée par l'ADEME et aujourd'hui portée par l'Association Bilan Carbone

La table de correspondance entre ces référentiels a fait l'objet d'une publication de Guide par le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) avec l'expertise de Deloitte® en mai 2012 : « Reporting RSE – Les nouvelles dispositions légales et réglementaires ».

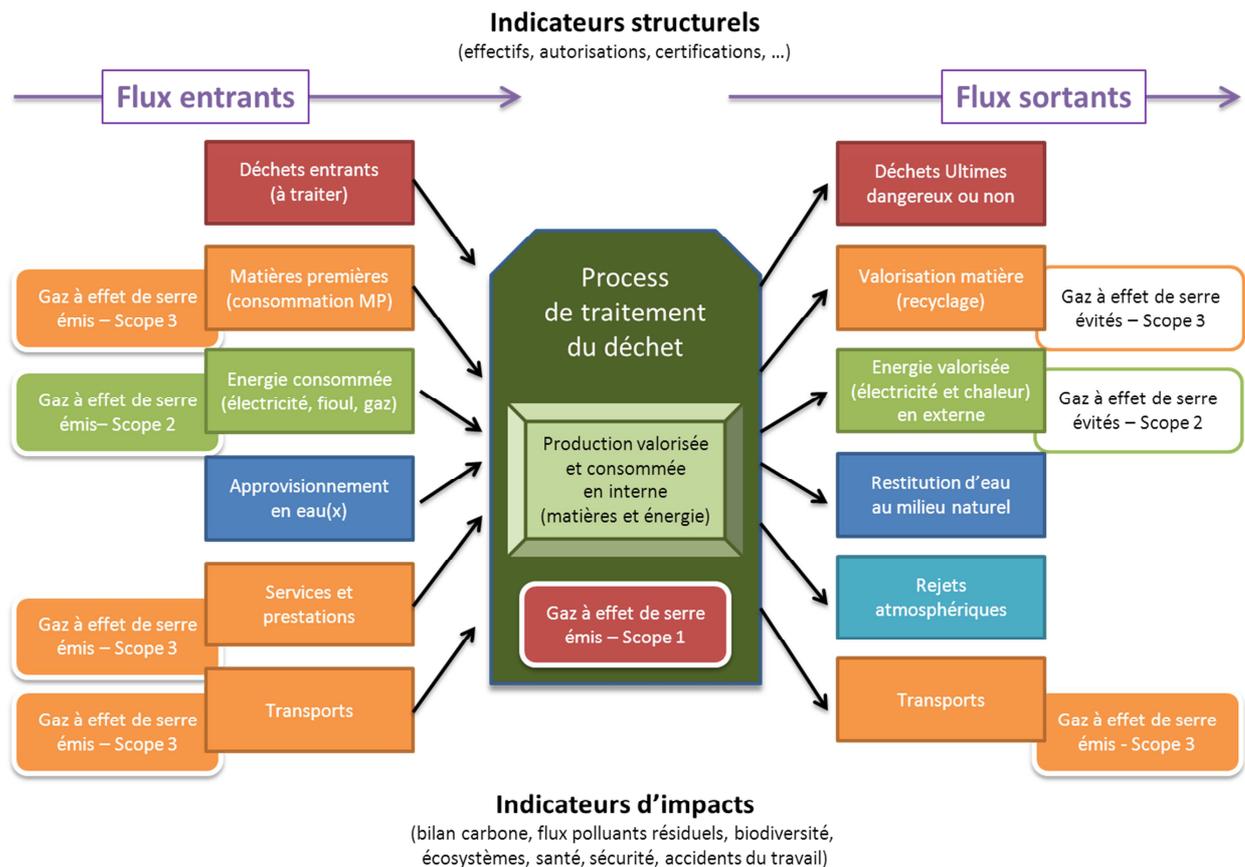
1.9.1.3 ***Principes***

1.9.1.3.1 **Mesure**

1.9.1.3.1.1 *Typologie d'indicateurs*

Les indicateurs utilisés par le Groupe sont de trois niveaux :

- Données « structurelles ou de stock » : issues de travaux documentaires (par exemple les surfaces des terrains ou le comptage des accords collectifs signés)
- Indicateurs « opérationnels simples » qui relèvent de mesures directes, se répartissant en deux sous-catégories :
 - Flux normés selon des protocoles de mesure officiels et reconnus, en particulier par les administrations dans le cadre des reportings des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (comme les flux de polluants)
 - De définition propre au Groupe comme l'usage des lichens pour la qualité de l'air, les mesures de richesse de la biodiversité ...
- Indicateurs « complexes » : issus de calculs mettant en œuvre des choix d'hypothèses de périmètres, de facteurs de conversion, de protocoles de consolidation ... comme l'énergie, les gaz à effet de serre ou le bilan carbone, à titre d'exemples.



Cartographie des indicateurs relatifs à un site de traitement de déchets

1.9.1.3.1.2 Origine des données

Les données sociales sont issues de la base de données de la Direction des Ressources Humaines, selon des définitions couramment utilisées en France, et en particulier dans le cadre de l'établissement des bilans sociaux (pour les structures juridiques qui y sont assujetties). Elles correspondent aux déclarations réglementaires faites aux diverses administrations et aux organismes sociaux.

Les données environnementales du présent rapport sont issues des déclarations faites régulièrement par les sites industriels aux administrations compétentes (DREAL, ARS Agences Régionales de Santé, Agences de l'Eau) qui en assurent la tutelle et le contrôle. Ces données proviennent de mesures, réalisées soit en interne (autocontrôles), soit par des organismes agréés.

Les données économiques sont d'origine comptable établies selon les normes en vigueur dans la profession et auditées à ce titre par les commissaires aux comptes. Les données comptables relatives aux aspects environnementaux dans les comptes individuels et consolidés des

entreprises sont présentées selon la Recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 du Conseil National de la Comptabilité.

1.9.1.3.1.3 Comparabilité

Les résultats des mesures environnementales sont régulièrement consignés depuis plusieurs années (6 ans) dans un logiciel de reporting environnemental, et surveillés tant au niveau de chaque site qu'au niveau national.

Les méthodologies de saisie des informations et de consolidation répondent aux mêmes définitions sur l'ensemble de la période, à l'exception du calcul des émissions de gaz à effet de serre qui a évolué en 2011 pour adopter celle du Bilan Carbone®.

1.9.1.3.1.4 Matérialité

Certaines imprécisions ou erreurs de reporting sur les exercices précédents (en particulier en matière d'indicateurs environnementaux) peuvent être détectées au cours du reporting de l'exercice en cours. Un seuil de matérialité de 5 % sur la valeur de l'indicateur concerné est retenu par défaut pour les ajustements de données sur les exercices antérieurs identifiés au cours de l'exercice sous revue. Au-delà de ce seuil, la correction donne lieu à commentaire.

1.9.1.3.2 Transparence

1.9.1.3.2.1 Présentation des références utilisées – convention d'écriture

Les définitions spécifiques à Séch  Environnement de certains indicateurs figurent en fin de texte dans le chapitre « Références et définitions ». Elles font l'objet d'un renvoi libellé en chiffres romains. La correspondance des indicateurs avec l'approche du GRI3 est faite sous forme de renvois de bas de page (chiffres arabes), selon la codification propre au Global Reporting Initiative (GRI).

1.9.1.3.2.2 Audit des données

Les données environnementales et sociales ont fait l'objet d'un audit spécifique par Bureau Véritas Consulting des exercices 2002 à 2012. Elles font l'objet d'une restitution exhaustive et commentée dans le rapport responsabilité sociétale publié chaque année par le Groupe. L'arrêté devant préciser les modalités de l'audit prévu par la loi n° 2010-788 n'étant pas paru à la date de clôture de l'exercice 2012, Séch  Environnement maintient son audit au format des années antérieures.

1.9.2 Informations sociales

1.9.2.1 Emploi

1.9.2.1.1 Effectifs mondiaux

<i>Au 31 décembre</i>	2010	2011	2012
Séché Environnement (maison mère)	25	29	27
Filiales françaises en intégration globale	1 451	1 531	1 605
Sous total périmètre NRE	1 476	1 560	1 632
France Intégration proportionnelle ¹	7	10	5
Filiales étrangères Europe ²	74	76	76
Filiales étrangères Amériques ³	25	25	27
Total	1 582	1 671	1 740

1.9.2.1.2 Effectifs en France⁴

1.9.2.1.2.1 Effectifs à date (au 31 décembre)ⁱ

Par statut et par sexe

<i>Au 31 décembre</i>	2010			2011			2012		
<i>En unités d'effectif</i>	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	199	73	272	213	76	289	226	85	311
Agents de maîtrise	261	10 9	370	326	109	435	341	105	446
Employés	142	14 4	286	115	146	261	122	144	266
Ouvriers	510	38	548	543	32	575	572	37	609
Total en unités	1 112	364		1 197	363		1 261	371	
<i>% hommes/femmes</i>	75,3	24, 7	1 476	76,7	23, 3	1 560	77,3	22,7	1 632

¹ Société détenue à 50%, mais sans contrôle opérationnel

² Espagne (régénération de solvants), Allemagne (traitement de gaz), Hongrie (Installation de stockage)

³ Mexique et Argentine (décontamination de transformateurs)

⁴ LA1

Par nature de contrats et par sexeii

<i>Au 31 décembre</i>	2010			2011			2012		
<i>En unites d'effectif</i>	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	1 063	341	1 404	1 153	343	1 496	1 120	354	1 574
CDD (durée déterminée)	49	23	72	44	20	64	41	17	58
Total en unités	1 112	364	1 476	1 197	363	1 560	1 126	371	1 632
% CDD / effectif total	4,4	6,3	4,9	3,7	5,5	4,1	3,3	4,6	3,6

Pyramide des âges

<i>Au 31 décembre 2012</i>	Hommes	Femmes	Total
< 25 ans	48	18	66
de 25 à 30 ans	105	43	148
de 31 à 35 ans	196	64	260
de 36 à 40 ans	212	66	278
de 41 à 45 ans	210	81	291
de 46 à 50 ans	207	54	261
de 51 à 55 ans	166	25	191
de 56 à 60 ans	107	15	122
> 60 ans	10	5	15
<i>Proportion de séniors (> 45 ans)</i>	38,9	26,7	36,1
Age moyen	42,1	39,9	41,6

1.9.2.1.2.2 Effectifs moyens ou en équivalent temps plein (ETP)

	2010			2011			2012		
<i>En unites d'effectif</i>	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Equivalent temps pleinⁱⁱⁱ	1 110	346	1 456	1 193	349	1 542	1 125	360	1 618
Mensuel moyen^{iv}	1 089	362	1 451	1 159	368	1 527	1 121	364	1 575

1.9.2.1.3 Mouvements de personnel⁵

1.9.2.1.3.1 *Embauches par nature de contrats et par sexe*

<i>En unites d'effectif</i>	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée) ^v	59	14	73	129	15	144	135	39	174
CDD (durée déterminée) ^{vi}	55	20	75	55	20	75	36	15	51
<i>Dont surcroît de travail</i>	44	16		46	14		34	7	
<i>Dont remplacements</i>	11	4		9	6		2	8	
Total en unités	114	34	148	184	35	219	171	54	225
<i>% hommes/femmes</i>	77	23		84	16		76	24	

1.9.2.1.3.2 *Départs par motifs et par sexe^{vii}*

<i>En unites d'effectif</i>	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Démissions	14	9	23	13	6	19	10	7	17
Licenciements individuels	7	1	8	7	0	7	22	5	32
En cours période d'essai	0	0	0	3	1	4	4	1	5
Ruptures conventionnelles	12	7	19	13	9	22	15	5	20
Licenciements économiques	0	0	0	3	6	9	2	5	7
Transfert sociétés Groupe	8	3	11	5	0	5	10	3	13
Retraites & préretraites	12	1	13	2	0	2	6	0	6
Décès	5	0	5	1	0	1	0	0	0
Fins de CDD	26	10	36	40	17	57	51	23	74
Autres	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Total en unités	85	34	119	87	39	126	120	49	169
<i>% hommes/femmes</i>	71	29		69	31		71	29	

⁵ LA2

1.9.2.1.3.3 Pyramide de l'ancienneté^{viii}

<i>Au 31 décembre 2012</i>	Hommes	Femmes	Total
< 5 ans	338	106	444
de 6 à 10 ans	284	88	372
de 11 à 15 ans	268	83	351
de 16 à 20 ans	148	44	192
de 21 à 25 ans	111	34	145
de 26 à 30 ans	67	8	75
> 30 ans	45	9	53
Ancienneté moyenne	12,2	11,2	12,0

1.9.2.1.4 **Rémunérations**⁶

1.9.2.1.4.1 Masse salariale globale

<i>En k€</i>	2010	2011	2012
Masse salariale brute ^{ix}	51 215	56 384	60 133
Charges sociales patronales ^x	24 616	27 612	29 633
Coûtsalarial global	75 831	83 996	89 766

1.9.2.1.4.2 Participation et intéressement

<i>En k€ ou unités d'effectif</i>	2010	2011	2012
Total de la réserve de participation ^{xi}	1 663	2 564	2 168
Nombre de bénéficiaires	784	1 355	1 525
Montant global de l'intéressement	172	246	435
Nombre de bénéficiaires	569	594	905

Le Groupe ne pratique pas de distribution d'actions gratuites, ni n'attribue de stock-options.

⁶ EC1 & EC5

1.9.2.1.4.3 *Pyramide des salaires des permanents (12 mois) par sexe^{xii7}*

<i>Année 2010</i>	Hommes		Femmes		Total	
<i>En k€ ou unités d'effectif</i>	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,6 x Plafond S.S. (≤ 20 585 €)	61	3	164	8	225	11
> 0,6 x Plafond S.S. (> 20 585 €)	5 288	211	1 622	66	6 910	277
> 0,8 x Plafond S.S. (> 27 446 €)	5 735	186	1 732	56	7 466	242
> 1,0 x Plafond S.S. (> 34 308 €)	5 367	142	1 168	31	6 535	173
> 1,2 x Plafond S.S. (> 41 170 €)	5 075	111	984	21	6 059	132
> 1,5 x Plafond S.S. (> 51 462 €)	1 954	34	346	6	2 300	40
> 1,8 x Plafond S.S. (> 61 754 €)	848	13	257	4	1 105	17
> 2,0 x Plafond S.S. (> 68 616 €)	2 110	28	306	4	2 415	32
> 2,5 x Plafond S.S. (> 85 770 €)	4 968	39	544	4	5 512	43
Total	31 406	767	7 123	200	38 529	967

Plafond SS (Sécurité Sociale) = 34 308 €

<i>Année 2011</i>	Hommes		Femmes		Total	
<i>En k€ ou unités d'effectif</i>	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,6 x Plafond S.S. (≤ 21 211 €)	62	3	80	4	143	7
> 0,6 x Plafond S.S. (> 21 211 €)	5 335	210	1 604	65	6 939	275
> 0,8 x Plafond S.S. (> 28 281 €)	8 827	284	2 281	77	11 108	361
> 1,0 x Plafond S.S. (> 35 352 €)	6 143	159	1 678	46	7 822	205
> 1,2 x Plafond S.S. (> 42 422 €)	6 636	142	1 090	23	7 727	165
> 1,5 x Plafond S.S. (> 53 028 €)	1 815	32	626	11	2 441	43
> 1,8 x Plafond S.S. (> 63 634 €)	1 385	21	330	5	1 716	26
> 2,0 x Plafond S.S. (> 70 704 €)	2 777	36	544	7	3 322	43
> 2,5 x Plafond S.S. (> 88 380 €)	5 667	42	557	4	6 224	46
Total	38 651	929	8 795	242	47 447	1 171

Plafond SS (Sécurité Sociale) = 35 352 €

⁷ LA14

<i>Année 2012</i>	Hommes		Femmes		Total	
<i>En k€ ou unités d'effectif</i>	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,6 x Plafond S.S. (≤ 21 823 €)	85	3	43	8	127	11
> 0,6 x Plafond S.S. (> 21 823 €)	4 223	211	1 351	66	5 574	277
> 0,8 x Plafond S.S. (> 29 098 €)	4 380	186	878	56	5 257	242
> 1,0 x Plafond S.S. (> 36 372 €)	3 238	142	820	31	4 058	173
> 1,2 x Plafond S.S. (> 43 646 €)	3 727	111	812	21	4 540	132
> 1,5 x Plafond S.S. (> 54 558 €)	1 285	34	476	6	1 761	40
> 1,8 x Plafond S.S. (> 65 470 €)	1 222	13	269	4	1 491	17
> 2,0 x Plafond S.S. (> 72 744 €)	2 443	28	489	4	2 932	32
> 2,5 x Plafond S.S. (> 90 930 €)	4 881	39	477	4	5 358	43
Total	25 484	767	5 614	200	31 098	967

Plafond SS (Sécurité Sociale) = 36 372 €

1.9.2.2 Organisation du travail

1.9.2.2.1 Organisation du temps de travail

La durée de travail affichée est de 35 heures hebdomadaires.

1.9.2.2.1.1 Temps partiel

<i>Nombre de contrats</i>	2010			2011			2012		
<i>Au 31 décembre</i>	H	F	T	H	F	T	H	F	T
A la demande du salarié	9	59	68	6	51	57	6	49	55
Imposé par l'entreprise	4	7	11	3	5	8	0	1	1

1.9.2.2.1.2 Travail posté

<i>Effectif au 31 décembre</i>	2010			2011			2012		
<i>travaillant en équipes</i>	F	A	T	F	A	T	F	A	T
2 équipes	44	121	165	18	115	133	67	18	185
3 équipes	0	105	105	0	68	68	5	122	127
> 3 équipes	83	112	195	0	287	287	0	212	212
Total	127	338	465	18	470	488	72	452	524
% effectif postés/total	31,5			31,3			32,1		

F (fixe) A (alterné) T (total)

1.9.2.2.1.3 Heures supplémentaires

<i>Nombred'heures supplémentaires</i>	2010	2011	2012
HS effectuées et payées^{xiii}	31 903	39 580	36 438
% HS/heures totales théoriques	1,2	1,4	1,2

1.9.2.2.1.4 Intérim par motifs

<i>Effectif moyen ETP^{xiv}</i>	2010	2011	2012
Remplacement de salariés absents	78	76	122
Surcroît de travail	82	97	57
Total	160	173	179

1.9.2.2.2 Absentéisme⁸

1.9.2.2.2.1 Nombre de jours d'absence

<i>Nombre de jours</i>	2010	2011	2012
Total sur l'ensemble du Groupe^{xv}	22 398	24 445	25 227
Moyen par salarié^{xvi}	15,4	16,0	16,0

1.9.2.2.2.2 Taux d'absentéisme par motifs^{xvii}

<i>% du nbre théorique de jours travaillés</i>	2010	2011	2012
Maladie^{xviii}	4,39	4,78	4,91
Maternité^{xix}	0,85	0,59	0,48
Accidents du travail et de trajets	0,54	0,43	0,34
Evènements familiaux^{xx} + autres^{xxi}	0,97	1,22	1,29
Total	6,75	7,02	7,02

⁸ LA7

1.9.2.3 Relations sociales

1.9.2.3.1 Conventions collectives⁹

<i>% de l'effectif</i>	2010	2011	2012
Union des Industries Chimiques (UIC)	48	46	41
Activités du déchet	42	43	44
FG3E	4	4	7
Transports routiers	4	4	4
Travaux publics	2	3	3
Total de l'effectif France	100	100	100

1.9.2.3.2 Organisation du dialogue social

<i>Nombre de membres de</i>	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Comité d'entreprise	26	22	48	16	5	21	17	4	21
Comité central d'entreprise				5	2	7	5	2	7
Délégations uniques	32	13	45	18	10	28	24	3	27

<i>Nombre de réunions de</i>	2010	2011	2012
Comité d'entreprise	20	45	51
Comité central d'entreprise		16	7
Délégations uniques du personnel	58	35	84

1.9.2.3.3 Bilan des accords collectifs

Les sujets abordés sont fonction de l'évolution de la réglementation et des secteurs de conventions collectives concernées.

Parmi les thématiques les plus récentes peuvent être citées :

- GPEC : Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

⁹ LA4

- Accords sur la pénibilité (en marge y sont abordés aussi les risques psychosociaux)
- Accords sur le travail des seniors
- Plans de formation
- Gestion du handicap
- Accords d'entreprise et/ou salariaux ...

A fin 2012, le bilan du Groupe est le suivant :

- 100% du personnel est couvert par un accord sur les emplois des seniors
 - Anticipation de l'évolution des carrières pro
 - Développement des compétences
 - Aménagement des fins de carrière
- 100% du personnel est dans une structure ayant un accord concernant le handicap
 - Pour le handicap en particulier, le diagnostic conseil a donné lieu à la signature en janvier 2012 d'un conventionnement avec l'Agefiph par lequel Séché Environnement s'engage à mettre en œuvre un certain nombre d'actions. Un référent a été missionné sur tous les sites du Groupe avant une réunion de lancement en avril 2012.
 - L'objectif de ce conventionnement est de recruter à terme des travailleurs handicapés, de maintenir dans l'emploi des personnes de l'effectif propre en situation de handicap.
- 88% du personnel dispose d'un accord sur l'égalité professionnelle (les 12% restants n'y étant pas soumis réglementairement pour raison d'effectif des structures inférieur à 50)
- Pour la pénibilité, 47% du personnel n'est pas concerné, 40% dispose d'un accord et de plans d'action, et 13% est encore en phase d'analyse.

1.9.2.4 Santé et sécurité

1.9.2.4.1 Conditions de santé et sécurité au travail¹⁰

1.9.2.4.1.1 Organisation

Tous les sites ont un responsable QSSE (Qualité Sécurité Santé Environnement) qui décline la politique à l'échelon élémentaire. Les sites sont également pourvus conformément à la loi de Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

En application des textes (art L 4644-1 du Code du Travail) modifiant l'organisation de la surveillance et de la prévention de la santé au travail, le Groupe nomme pour chacune de ses entreprises constitutives un « salarié aux risques professionnels ». Celui-ci agit en liaison avec le médecin du travail pour rendre les interventions plus efficaces en matière de surveillance médicale, et de compétences complémentaires et pluridisciplinaires.

1.9.2.4.1.2 Formation à la sécurité

Des formations spécifiques sont dispensées : Management et Optimisation des Comportements Sécurité (MOCS).

La démarche MOCS, initiée en 2010, a pour objectif de réduire les comportements à risques pouvant donner lieu à des accidents de travail. L'encadrement s'adresse aux opérateurs au cours d'interventions régulières de terrain et souligne avec chaque correspondant en situation réelle, l'adéquation ou l'inadéquation des dispositions de sécurité mises en œuvre. L'objectif est de mettre en place des mesures correctrices éventuelles et d'effectuer un transfert d'expérience.

C'est un travail de réapprentissage de comportements quotidiens et d'identification d'actes (ou de non-actions) potentiellement accidentogènes.

1.9.2.5 Certifications OHSAS 18001

Les activités du Groupe sont pour une large part certifiées OHSAS 18001. Un raisonnement par rapport aux tonnages traités (donnée la plus pertinente) dans les sites concernés (fonction des métiers exercés) conduit aux taux de couverture suivants :

Stockage	Incineration	Physico-chimique	Régénération	Autres activités ¹¹
100 %	48 %	néant	néant	100 %

¹⁰ LA6

¹¹ Dépollution, Offre globale, plateformes et logistique

Comités d'Hygiène et Sécurité au travail (CHSCT)

<i>CHSCT – nombre de</i>	2010	2011	2012
Réunions	37	46	41

1.9.2.5.1.1 Dépenses engagées pour la sécurité

<i>En k€</i>	2010	2011	2012
Dépenses pour la fourniture de vêtements de travail et EPI¹²	803	1 046	1 500
Investissements d'amélioration des conditions d'exécution du travail	1 007	1 058	611

1.9.2.5.2 Accords signés en matière de santé et sécurité au travail¹³

Pour la pénibilité, 47% du personnel n'est pas concerné du fait des postes occupés, 40% dispose d'un accord et de plans d'action, et 13% est encore en phase d'analyse.

Parmi les différents accords collectifs mentionnés, celui de janvier 2012 visant les personnels des structures de valorisation et de traitement des déchets dangereux entre dans cette catégorie. Il porte sur les points suivants :

- Réduction des poly-expositions aux facteurs mentionnés à l'article D.4121-5 du code du travail
- Adaptation et aménagement du poste de travail
- Développement des compétences et des qualifications et accès à la formation
- Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle des salariés exposés aux facteurs mentionnés à l'article D.4121-5 du code du travail

¹² EPI (équipements de protection individuelle)

¹³ LA9

1.9.2.5.3 Accidents du travail¹⁴

<i>Taux de fréquence avec arrêt de travail</i>	2010	2011	2012
TF1 – Personnel salarié^{xxii}	21,2	17,6	18,5
TF1 – Salariés + intérimaires	25,5	21,2	20,7

<i>Taux de gravité</i>	2010	2011	2012
TG – Personnel salarié^{xxiii}	0,7	0,8	0,8
TG – Salariés + intérimaires	0,7	0,8	0,7

1.9.2.6 Formation

1.9.2.6.1 Politiques de formation¹⁵

1.9.2.6.1.1 Budget alloué^{xxiv}

	2010	2011	2012
En k€ (valeur HT)	782	936	1 187
En % de la masse salariale	1,5	1,7	2,0

Les entités constitutives du groupe définissent les plans de formation au niveau des structures élémentaires, en application de la loi avec concertation des comités d'entreprise. Il n'y a pas de document unique pour le Groupe, pour tenir compte des spécificités des métiers.

1.9.2.6.1.2 Thématiques des formations

<i>% des budgets dépensés</i>	2010	2011	2012
Environnementqualitésécurité	62	54	56
Métiers^{xxv}	15	36	26
Management communication	11	2	9
Gestion administration, RH	7	2	2
Autres	5	6	7

Le Groupe forme son personnel dans des organismes de formation agréés et développe parallèlement des modules de formation en interne, animés par du personnel formé à cet effet.

¹⁴ LA7

¹⁵ LA11

L'approche « intégrée » des enseignements dispensés dans le cadre de cette démarche constitue son originalité. Par exemple, les formations réglementaires obligatoires (conducteurs d'engins, élingueurs,...) qui, de par leur caractère répétitif et « déconnecté » des réalités du terrain induisent généralement un manque de motivation du personnel, sont autant que possible intégrées à une formation métier plus large. A titre d'illustration, au salarié formé à la conduite d'un engin de manutention sera conjointement dispensé un enseignement relatif à l'étiquetage et au rangement des déchets conditionnés.

Ce parcours est complété par deux modules transverses permettant à chaque salarié de s'identifier dans l'ensemble de la vie du Groupe : connaissance des déchets et responsabilité sociétale ou encore des modules « Sensibilisation aux situations d'urgence » et « initiation à la chimie ».

1.9.2.6.2 Formations dispensées¹⁶

1.9.2.6.2.1 *Total*

<i>Effectifouheures</i>	2010	2011	2012
Nombre de stages dispensés^{xxvi}	1 721	2 606	2 579
Nombre d'heures de formation	15 122	19 429	24 328

1.9.2.6.2.2 *Ventilation des stages*

<i>Nombre</i>	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	144	65	209	269	112	381	267	123	390
Agents de maîtrise	507	138	645	872	204	1 076	910	179	1 089
Employés	313	82	395	214	127	341	272	98	370
Ouvriers	456	16	472	768	40	808	722	8	730
Total	1 420	301	1 721	2 123	483	2 606	2 171	408	2 579
% hommes/femmes	82,5	17,5		81,5	18,5		84,2	15,8	

¹⁶ LA10

1.9.2.6.2.3 Ventilation des heures de formation

Heures	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	1		1	2	1	3	3 05	1 28	4 34
	380	599	979	517	019	536	4	7	1
Agents de maîtrise	3	1	4	5	1	7	7 45	1 53	8 99
	587	390	977	836	430	266	9	3	2
Employés	1		2	2		2	2 49		3 09
	803	966	769	047	764	811	2	605	7
Ouvriers	5		5	5		5	7 79		7 89
	207	190	397	575	241	816	2	106	8
Total	11	3	15	15	3	19	20 7	3 53	24 3
	977	145	122	975	454	429	97	1	28
% hommes/femmes	79,2	20,8		82,2	17,8		85,5	14,5	

1.9.2.6.3 **Droit individuel à la formation (DIF)**

Au 31/12 de l'année précédente (En nombre d'heures)	2010	2011	2012
Droits cumulés non utilisés	139 023	136 286	154 531
Droits ayant donné lieu à accord pour une formation ultérieure	652	834	704

1.9.2.7 Egalité de traitement

1.9.2.7.1 **Egalité Hommes / Femmes¹⁷**

Voir chapitre relatif à la « Promotion et respect des conventions de l'OIT ».

1.9.2.7.2 **Personnes handicapées¹⁸**

100% du personnel est dans une structure ayant un accord concernant le handicap.

Un diagnostic conseil a conduit à la signature en janvier 2012 d'un conventionnement avec

¹⁷ LA14

¹⁸ LA13

l'Agefiph par lequel Séché Environnement s'engage à mettre en œuvre un certain nombre d'actions sur tous les sites du Groupe. Un référent a été missionné sur tous les sites du Groupe. L'opération a débuté en avril 2012.

L'objectif de ce conventionnement est de recruter à terme des travailleurs handicapés, de maintenir dans l'emploi des personnes de l'effectif propre en situation de handicap.

<i>Nombre de bénéficiaires</i>	2010	2011	2012
Dans l'entreprise	42	38	44
Sous-traitance en secteur protégé	2	6	6
Total	44	44	50

1.9.2.7.3 Politique de lutte contre les discriminations¹⁹

Voir chapitre relatif à la « Promotion et respect des conventions de l'OIT ».

1.9.2.8 Promotion et respect des conventions de l'OIT

1.9.2.8.1 Liberté d'association et négociation collective²⁰

1.9.2.8.1.1 Politique générale

Dans ses Codes de Comportements et d'actions (point n°4) le Groupe précise sa position :

« Séché Environnement, acteur de la Cité, respecte une stricte neutralité politique, religieuse et philosophique :

- *Le Groupe s'interdit d'apporter sa contribution financière au profit de candidats, d'élus ou de partis politiques ;*
- *Tout collaborateur peut bien évidemment participer à la vie politique à titre personnel, en dehors du lieu et du temps de travail, mais il ne peut utiliser l'image du Groupe en soutien de son engagement ;*
- *Le Groupe limite sa participation au financement d'associations, de fondations ou à des opérations de mécénat aux cas prévus par la législation en vigueur, s'inscrivant dans le cadre des valeurs et des priorités définies par le Groupe. »*

¹⁹ LA13

²⁰ HR5 ; LA4

1.9.2.8.1.2 Délégations syndicales

<i>Nombre de délégués syndicaux</i>	2010	2011	2012
Total	23	21	22

1.9.2.8.1.3 Délégations du personnel

<i>Délégués du personnel</i>	2010	2011	2012
Nombre	28	22	27
Nombre de réunions	41	50	51

1.9.2.8.2 Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession²¹

Le Groupe se considère concerné par le respect des droits de l'Homme sous ses diverses formes (liberté syndicale, interdiction du travail forcé, obligatoire et/ou des enfants, respect des populations autochtones). Toutefois il estime être très peu exposé à ce risque, l'activité du Groupe se déroulant quasi exclusivement en France où l'ensemble des salariés sont couverts par une convention collective, et où les réunions syndicales et de représentation du personnel se déroulent conformément aux réglementations sociales, et où l'application de la loi prohibe les comportements contraires à la dignité humaine.

Le Groupe s'interdit de pratiquer quelque discrimination que ce soit (raciale, ethnique, religieuse, sexuelle ou autre), à l'égard de ses employés, au recrutement, à l'embauche, durant l'exécution ou à la fin de leur contrat de travail.

Le Groupe procède généralement à des recrutements locaux et est très faiblement confronté à cette problématique. Il s'attachera davantage à conserver de grands équilibres :

- De genre : avec un effectif qui ne peut être à parité (pénibilité de certains postes) mais avec une égalité des chances (par exemple taux de cadres femmes 26% pour une féminisation moyenne à 23%)
- De génération : équilibre de la pyramide des âges (âge moyen 41 ans et effectif séniors de plus de 45 ans à 35% du total des salariés)
- D'expérience : avec une pyramide d'ancienneté bien équilibrée autour d'une moyenne de 10 ans.

²¹ HR4 ; LA13 & LA14

88% du personnel dispose d'un accord sur l'égalité professionnelle (les 12% restants n'y étant pas soumis réglementairement pour raison d'effectif des structures inférieur à 50)

Séché Environnement s'engage au respect de la vie privée, et signale qu'il n'a fait l'objet d'aucune plainte à ce titre, ni de la part de ses salariés, ni d'aucun tiers.

1.9.2.8.3 Abolition du travail des enfants²² et élimination du travail forcé ou obligatoire²³

Séché Environnement s'interdit le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire, de manière directe ou indirecte par l'intermédiaire de sous-traitants dans le cadre de leurs interventions dans les installations du Groupe. Il n'est pas acheteur de fournitures ou investissements issus de pays ne respectant pas cette éthique. Du fait des zones géographiques où le Groupe est présent, ce dernier est peu exposé à ces risques.

1.9.3 Informations environnementales

1.9.3.1 Politique générale en matière environnementale

1.9.3.1.1 Organisation pour prise en compte des aspects environnementaux

1.9.3.1.1.1 Politique générale

Le métier de Séché Environnement est la valorisation et le traitement de tous les déchets (hors radioactifs) pour tous types de clients (industriels ou collectivités territoriales).

Tous les sites de traitement de Séché Environnement sont des Installations classées pour la protection de l'environnement (IPCE) et respectent leur arrêté préfectoral d'autorisation qui fixe nature et volume des déchets à l'entrée, mais également donne les normes de rejets aqueux et atmosphériques. La traçabilité du déchet est sur toute la chaîne de valorisation/traitement des déchets, et le respect des normes environnementales est contrôlé par l'administration.

Il est donc de l'essence même de Séché Environnement d'adapter son outil industriel pour diminuer son impact environnemental dès promulgation réglementaire de nouvelles valeurs limites. Les mesures en sont faites sous contrôle de l'administration (DREAL) avec un large panel de techniques de mesure, physico-chimiques ou biologiques (mesures de la biodiversité

²² HR6

²³ HR6 & HR7

et de la qualité de l'air par les lichens).

Séché Environnement ne peut toutefois se fixer d'objectifs environnementaux chiffrés absolus car le Groupe est tributaire de la qualité et du mix des déchets qu'il traite pour ses clients (industriels en particulier où l'hétérogénéité est la plus importante).

L'objectif du Groupe est de traiter le déchet au bénéfice de la planète, dans le respect des normes réglementaires.

Nota :

Ainsi Le Groupe ne peut s'engager sur une performance en valeur absolue de rejet atmosphérique en soufre par exemple car celui-ci sera fonction du volume et de la teneur en soufre du déchet que ses clients lui auront confié pour traitement. Un autre exemple illustre la totale dépendance du Groupe à la nature des déchets qui lui sont remis par ses clients pour traitement : la limitation à pouvoir restreindre par une politique volontariste ses déchets ultimes. Ils sont quasi inexistantes lors de l'incinération d'un déchet liquide, ou à l'autre extrême, il restera le même tonnage sortant pour le traitement d'une terre polluée. En moyenne la masse des mâchefers représente 20% de celle des déchets entrants.

1.9.3.1.1.2 Démarches de certification ISO 14001 & MASE

Les activités industrielles du Groupe sont intégralement certifiées ISO 14001. Seul le transport ne l'est pas, le référentiel ISO 14001 ne convenant pas à cette activité qui adhère à d'autres référentiels comme la « Charte CO2 » pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

1.9.3.1.2 Organisation et information

1.9.3.1.2.1 Organisation interne

L'exercice de cette politique est du ressort du directeur des opérations industrielles, membre de la direction générale.

Un poste spécifique de directeur de l'éco-responsabilité santé/sécurité lui est adjoint. Celui-ci a en charge le suivi et la coordination au quotidien des actions des différents sites. Ses relais de terrain sont au niveau de chaque site élémentaire : le responsable Qualité Sécurité Santé Environnement.

1.9.3.1.2.2 Politique d'information

Niveau réglementaire

Le suivi et la discussion des politiques environnementales sont effectués au sein des CLIS (24) où siègent à côté de l'industriel les administrations, les élus, des associations, des riverains. Les bilans environnementaux y sont présentés annuellement (en sus des déclarations aux autorités DREAL(25)).

Politique d'ouverture et de visites de sites

Accueillir des visiteurs sur les sites n'est pas qu'une démarche de connaissance mutuelle, c'est exprimer la volonté de transparence qui anime la culture de Séché Environnement. C'est également un premier geste d'information et de formation fort. Montrer la fierté des salariés à leur poste de travail et le devenir du déchet, les ressources qu'il recèle encore à condition d'avoir été trié convenablement en amont, sont des éléments de la pédagogie mise en œuvre.

Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens mis en œuvre ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général, et la biodiversité sur les sites de stockage en particulier, car situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux.

En 2012, ce sont plus de 6 500 visiteurs qui ont été accueillis lors de près de 400 visites. Les journées portes ouvertes viennent s'ajouter à ces valeurs.

Nouvelles technologies de communication

Séché Environnement a mis en place dès 2011 de nouveaux outils de communication de manière à disposer d'une large palette d'outils à destination de ses parties prenantes (personnel, associations, institutions ...) en utilisant les facilités offertes par internet : site corporate, blog et Facebook.

1.9.3.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques et des pollutions (26)

1.9.3.1.3.1 Organisation

Etablissements classés pour la protection de l'environnement, tous les sites du Groupe disposent de Plans d'opérations internes (POI), de Plans de prévention et d'intervention (PPI) en lien avec leur zone d'implantation...

Des audits de sécurité sont opérés avec les compagnies d'assurance en particulier, les

²⁴ CLIS : comités locaux d'information et de surveillance

²⁵ DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement

²⁶ EN 30

contrôles des autorités (DREAL), et des exercices de simulation d'accident sont effectués en lien avec les secours extérieurs (pompiers, SDIS (27) ...) en vue d'une formation mutuelle.

Le Groupe s'est doté au niveau direction générale d'une cellule d'urgence pouvant être activée en cas de crise, pour mobiliser tous les moyens nécessaires à un rapide retour à l'ordre après sécurisation des hommes et des biens. Elle assure la gestion de la communication en toute transparence.

1.9.3.1.3.2 Illustrations

Quelques exemples de mesures prises en sus des équipements techniques :

- Bruit : gestion de la circulation des camions et des engins (circuits et horaires) et capotage de certaines installations techniques (moteurs)
- Poussières : lors des chantiers arrosages et plantations de végétaux ; pour les émissions de l'incinération des électrofiltres et lavages de gaz
- Odeurs : travail dans le sens du vent, sur une surface limitée et recouverte d'une bâche au charbon actif la nuit et le week-end, et masquant d'odeurs pour le stockage des ordures ménagères ; locaux fermés et aspiration d'air pour les fosses de l'incinération.

1.9.3.1.4 Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux (28)

1.9.3.1.4.1 Activité courante

Au jour de l'établissement du présent document, Sêché Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe et pour lesquelles les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour en assumer la complète résorption.

1.9.3.1.4.2 Dépenses supplémentaires (29)

Seules les dépenses supplémentaires identifiables sont prises en compte. Par exemple, la construction d'une station d'épuration des eaux usées constitue une dépense environnementale, mais les dépenses d'entretien supportées au cours des exercices suivants perdent leur caractère environnemental ; en revanche, les dépenses supplémentaires qui augmenteraient les capacités de traitement des eaux usées par rapport aux performances initiales, correspondent à des dépenses environnementales.

²⁷ SDIS : service départemental d'incendie et de secours

²⁸ EC 2

²⁹ Au sens de la Recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 du Conseil National de la Comptabilité

Sont exclues du champ :

- les amendes et pénalités
- les dépenses dont ce n'est pas l'objet principal que de veiller à la protection de l'environnement
- les dépenses pouvant influencer favorablement sur l'environnement, mais qui ont avant tout pour objet de satisfaire d'autres besoins comme améliorer la rentabilité, l'hygiène ou la sécurité sur les lieux de travail (par exemple les nouveaux centres de tri).

En milliers d'euros (classification Eurostat)	VARIATION DES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES ENVIRONNEMENTAUX						31/12/12	DEPENSES D'EXPLOIT.	INVESTISSEMENTS	TOTAL DEPENSES
	01/01/12	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/12				
							Charges non provisionnées	Dépenses capitalisées		

Par domaines

Protection de l'air ambiant et du climat								42	2 481	2 523
Gestion des eaux usées								3	796	799
Gestion des déchets									45	45
Protection et assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface	272					272				
Lutte contre le bruit et les vibrations										
Protection de la biodiversité et du paysage										
Protection contre les rayonnements										
Recherche et développement										
Autres activités de protection contre l'environnement	11 252	898	139	35	1 304	13 281				863
Totaux	11 525	898	139	35	1 304	13 553		45	3 322	4 230

Par type d'actions

En milliers d'euros (classification Eurostat)	VARIATION DES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES ENVIRONNEMENTAUX						31/12/12	DEPENSES D'EXPLOIT.	INVESTISSEMENTS	TOTAL DEPENSES
	01/01/12	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/12				
Pré-traitement, traitement et élimination								2 990	2 990	
Mesure et contrôle							45	243	288	
Recyclage, valorisation										
Prévention des pollutions	11 524	898	139	35	1 304	13 553		88	951	
Totaux	11 524	898	139	35	1 304	13 553	45	3 322	4 229	

1.9.3.2 Impacts de l'activité de gestion des déchets

1.9.3.2.1 Eau : approvisionnement, consommation & rejets

1.9.3.2.1.1 Politique eau

Pour ce qui est de la gestion des eaux (de ruissellement et process), les aires de travail sont étanches et les eaux sont collectées et traitées sur site. Une large part des eaux traitées sera utilisée sur place soit dans des process (stabilisation), pour du lavage de camion, le nettoyage du site ou l'arrosage des espaces verts.

1.9.3.2.1.2 Consommation d'eau (30)

Consommation en milliers de m³	2010	2011	2012
Incineration	3 291	4 151	4 057
Autres	248	267	233
Total en milliers de m³	3 539	4 418	4 290

³⁰ EN8

1.9.3.2.1.3 Origines de l'eau consommée (31)

<i>Sources d'approvisionnement</i>	2010	2011	2012
Total consommé en milliers de m³	3 539	4 418	4 290
Dont prélèvement en nappe phréatique	3 054	3 883	3 785
Proportion ex nappesphréatiques	86,3%	87,9%	88,2%

1.9.3.2.1.4 Restitutions d'eau au milieu naturel (32)

<i>Restitutions en milliers de m³</i>	2010	2011	2012
Total en milliers de m³	2 293	2 686	2 542
Relatif à la consommation	64,8%	60,8%	59,3%

1.9.3.2.1.5 Qualité des eaux restituées au milieu naturel (33)

<i>Contaminants en tonnes par an</i>	2010	2011	2012
Selssolubles	4 837	5 114	5 132
DCO - Demande Chimique en oxygène	1 205	782	759
MES – Matières en suspension	21,0	43,3	50,3
Métaux totaux	2,3	1,9	2,1
METOX - Indice	5,0	6,5	7,3
Azote total	16,3	19,6	17,3
AOX^{xxvii}	3,1	0,6	0,9

1.9.3.2.2 Matières premières^{xxviii} : quantités & origines³⁴

<i>Consommation en milliers de tonnes</i>	2010	2011	2012
Ex valorisation interne de déchets	nd	nd	93
Achatsexternes	nd	nd	45
Total en kt	87	85	138
En proportion du tonnage traité	3,8%	3,5%	6,3%
Proportion issue de déchets			67,4%

En 2010 et 2011, ces données comportaient une erreur matérielle de reporting dans la conversion des volumes d'azote en tonnes. Elles surévaluaient respectivement à 250 et 263 kt.

³¹ EN9

³² EN10

³³ EN21

³⁴ EN1 & EN2

L'accroissement des consommations en 2012 est liée à l'utilisation de matériaux de construction d'infrastructures (alvéoles et aires de circulation) à Changé.

1.9.3.2.3 Impacts des rejets atmosphériques³⁵

<i>Emissions en tonnes par an</i>	2010	2011	2012
Oxydes d'azote en t NO₂	464	517	546
Dioxyde de soufre en t SO₂	263	418	339
Acide chlorhydrique en t HCl	3,9	6,6	6,1
Poussières en t	8,2	9,9	13,9
Dioxines et furanes en grammes	0,093	0,082	0,092

<i>Emissions en tonnes par an</i>	2010	2011	2012
Composés Organiques Volatils (COV)			
Incinération (sources canalisées)	3,7	5,5	11,4
Valorisation chimique	33,9	35,4	39,0
Stockage	2,4	1,5	33,9
Total	40,0	42,4	84,3

1.9.3.2.4 Utilisation des sols³⁶

Pour le paysage des sites de stockage, une équipe d'écologues est active depuis 1994 pour en assurer l'intégration. Des schémas directeurs sont établis, préservant les zones écologiques sensibles (zones humides en particulier) et des simulations sont faites pour permettre des échanges avec les populations riveraines. En cours d'exploitation, cette équipe veillera au bon équilibre de la nature et boîsera, ensemencera avec des espèces locales. Elle vérifie le bon état des sites par des indicateurs scientifiques (IBGN^{xxix}, comptage des oiseaux selon un protocole du Muséum National d'Histoire Naturelle, des amphibiens ...). Le paysage fera également l'objet d'un tableau de bord de suivi mettant en évidence les importances des surfaces vues de l'extérieur du site avec de la nature, des aires de chantier, des déchets temporairement visibles.

³⁵ EN19 & EN20

³⁶ EN11

<i>Surfaces en hectares au 31.12.</i>	2010	2011	2012
Incinération	27,6	33,1	33,1
Physico-chimique	12,0	12,0	12,0
Stabilisation et stockage	260,0	260,0	260,0
Valorisation chimique	5,8	5,8	5,8
Tri, valorisation, transports	22,3	22,3	22,3
Total en hectares	327,6	333,0	333,0

1.9.3.2.5 Prévention, recyclage & élimination des déchets³⁷

Le métier de Séché Environnement étant le traitement des déchets, le Groupe a des déchets ultimes qui ne constituent que le reliquat de 2 200 kt de déchets réceptionnés des clients pour traitement (soit un abattement de tonnage de 91% pour passer aux déchets générés au sens réglementaire par l'activité de traitement de déchets elle-même).

Ainsi Séché Environnement ne génère pas à proprement parler des déchets, mais au contraire les traite, assure leur meilleure valorisation, réduit leur volume et concentre leur dangerosité dans des déchets ultimes qu'il stocke en sécurité en les isolant de tout contact avec la biosphère.

<i>Production de déchets ultimes</i>	2010	2011	2012
Déchets dangereux - Total en kt	140	140	151
<i>En proportion du tonnage traité</i>	6,0%	5,8%	6,9%
Déchets non dangereux – total en kt	44	46	33
<i>En proportion du tonnage traité</i>	1,9%	1,3%	1,5%

1.9.3.3 Utilisation durable des ressources

1.9.3.3.1 Politique générale

A l'identique et sous les mêmes réserves de nature et volume des déchets confiés pour le traitement, Séché Environnement se donne pour objectif de privilégier la valorisation matière (cas par exemple pour des bains chromiques ou des boues contenant des métaux tels que nickel, zinc ou molybdène) ou énergétique.

³⁷ EN2

1.9.3.3.2 Valorisation des matières³⁸

Cela résultera principalement de la qualité du recyclage qui peut être opéré sur les déchets reçus de la clientèle. La qualité de tri chez le producteur est alors primordiale, et échappe à la sphère d'influence du Groupe. Pour un tri optimisé, Sécché Environnement a modernisé en 2011 et 2012 ses plateformes de tri de déchets non dangereux (emballages en particulier) pour les automatiser et les doter des technologies les plus modernes de tri optique, balistique ...

<i>Valorisation en milliers de tonnes</i>	2010	2011	2012
En interne au Groupe	111	90	93
En externe	96	170	199
Total en kt	207	260	292
<i>En proportion du tonnage traité</i>	8,9%	10,8%	13,3%
<i>En valorisation interne</i>	53,6%	34,6%	31,8%

1.9.3.3.3 Energie

1.9.3.3.3.1 Consommation d'énergie³⁹

<i>Total en GWh par an</i>	2010	2011	2012
Publié antérieurement	212,7	307,7	
Méthodologie 2012⁴⁰	206,7	301,7	295,7
<i>kWh par tonne de déchets traités</i>	89,2	125,8	127,6

1.9.3.3.3.2 Valorisation énergétique ex déchets⁴¹

<i>Total en GWh par an</i>	2010	2011	2012
Publié antérieurement	256,3	644,4	
Méthodologie 2012⁴²	256,3	644,4	659,2
<i>kWh par tonne de déchets traités</i>	110,6	267,0	284,5

³⁸ EN2

³⁹ EN3, EN4 & EN5

⁴⁰ Correction d'une erreur matérielle sur la vapeur consommée en 2010 et 2011 pour la régénération de solvants (estimation au vu des valeurs 2012 à 20 GWh/an en plus à Mourenx), et neutralisation du biogaz des installations de stockage des déchets non dangereux brûlé en torchères (environ 26 GWh/an en 2012), cette énergie n'étant pas consommée pour l'exploitation, est à considérer comme non valorisée.

⁴¹ EN6

⁴² Correction d'une erreur matérielle sur la vapeur vendue en 2010 et 2011 par l'incinérateur de Rouen (estimation au vu des valeurs 2012 à 45 GWh/an), et ajout du photovoltaïque du Vigeant en 2012 pour 4 GWh/an

1.9.3.3.3 Autosuffisance énergétique

<i>Taux d'autosuffisance</i>	2010	2011	2012
Total	124%	214%	221%

Les perspectives d'évolution sont liées aux volumes et au mix de déchets à recevoir de la clientèle.

1.9.3.4 Changement climatique

1.9.3.4.1 **Bilan carbone (Article 75 loi Grenelle)**

L'Article 75 de la Loi 2010-788 du 12 juillet 2010, impose d'effectuer un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES). Depuis plusieurs années, Séché Environnement calculait ses émissions de GES. A compter de 2011, il applique la méthodologie du Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) Réglementaire appuyé sur le Bilan Carbone®V7 initié par l'ADEME et aujourd'hui porté par l'Association Bilan Carbone. L'exercice de référence pour le premier bilan établi dans ce cadre est celui de 2011.

Conformément aux exigences de la réglementation, le périmètre opérationnel retenu est l'ensemble des postes d'émissions GES directes et indirectes associées à l'énergie, c'est-à-dire aux postes des Catégories ou Scopes 1 (émission de GES dont la source, fixe ou mobile, est contrôlée par la personne morale) et 2 (émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités).

Le cycle du carbone est un cycle biogéochimique résultant d'échanges complexes entre l'atmosphère, les océans, les matières vivantes et minérales.

Le cycle de « court terme » de la biomasse

La biomasse assimile le carbone par photosynthèse lors de sa croissance. Sa dégradation naturelle par putréfaction sous forme CO₂ et CH₄, relargue naturellement le carbone préalablement stocké : c'est le cycle court du carbone, dit biogénique. Dans ce cycle naturel en équilibre, l'impact sur l'effet de serre du « CO₂ biogénique » est considéré quasi nul.

En conséquence, il est admis que le carbone d'origine biomasse (matériaux biodégradables, cartons, déchets ménagers organiques ...) réémis sous forme de CO₂ lors du traitement des déchets n'a pas ou peu d'impact sur l'effet de serre. Le CH₄, dont le PRG est beaucoup plus important et souvent attribuable à des activités humaines, par exemple le stockage

partiellement anaérobie des déchets, doit, lui, être pris en compte.

Le cycle de « très long terme » du carbone fossile

Le carbone contenu dans les matières fossiles, a été piégé au cours de cycles de plusieurs millions d'années dans des « réservoirs géologiques » sans pratiquement plus aucun échange avec l'atmosphère depuis des millénaires. La combustion de carburants fossiles ou de matières dont le carbone est d'origine fossile (plastiques...) déséquilibre donc le cycle « naturel » du carbone en injectant dans l'atmosphère des quantités massives de CO₂ et de CH₄. C'est un ajout net de carbone à l'atmosphère sur une échelle de temps de l'ordre de 100 ans.

En conséquence :

Le carbone d'origine fossile contribue, sur cette échelle de temps, à augmenter la concentration de CO₂ dans l'atmosphère et **a ainsi un impact déterminant sur le changement climatique.**

Le carbone biogénique doit être quantifié séparément car il est considéré sans impact sur le changement climatique. Concernant les activités de gestion de déchets, le carbone biogénique est issu de la composante fermentescible des déchets.

1.9.3.4.2 Emissions de gaz à effet de serre (GES)⁴³

<i>Emissions pour scopes 1 + 2 en kt éqCO₂</i>	2010	2011	2012
Ancienneméthodologie	631,4	883,1	
<i>Bilan Carbone – Carbone fossile</i>		682,0	611,5
<i>Bilan Carbone – Carbone biogénique</i>		325,6	295,3
Bilan Carbone – Carbone Total		1 007,6	906,8
<i>Incertitude de la mesure Bilan Carbone</i>		367,3	

Il y a bien recouplement entre les deux méthodologies du fait des incertitudes de la mesure

1.9.3.4.3 Gaz à effet de serre évités⁴⁴

1.9.3.4.3.1 Principe

Les émissions atmosphériques dans le traitement de déchets dépendent du type de déchet et du process utilisé. Exemples :

⁴³ EN16 & EN17

⁴⁴ EN18

- Stockage avec production de méthane : la réglementation ne prévoit que le brûlage à la torchère du méthane pour abattre son pouvoir de réchauffement global qui est 25 fois plus élevé que le gaz carbonique). Le Groupe valorise ce méthane en produisant électricité et vapeur : l'abattement est le même, mais le Groupe est à l'origine de gaz à effet de serre évités au titre de cette production d'énergie qui aurait nécessité la consommation d'une énergie fossile par ailleurs. S'agissant de carbone biogénique, dans la méthodologie Bilan Carbone® ces émissions évitées ne seront plus comptabilisées comme telles.
- Incinération avec production d'énergie : avant toute chose, le Groupe dispose d'installations de traitement des fumées pour être conforme à la réglementation. La production d'énergie, est à l'origine de gaz à effet de serre évités. Des travaux de R&D ont permis par ailleurs d'abattre d'autres gaz à effet de serre (oxydes d'azote) par injection d'urée dans le traitement des fumées, et des solutions de captage du CO₂ dans les fumées par techniques membranaires ont donné lieu récemment à dépôt de brevets ;
- Traitement de gaz industriels : leur traitement permet d'abattre des quantités considérables de GES car s'appliquant à des gaz comme les CFC, SF₆ ... au pouvoir de réchauffement de 25000 à 29000 fois le CO₂

1.9.3.4.3.2 Du fait de la valorisation énergétique

<i>GES évités pour scopes 1 + 2 en kt éqCO₂</i>	2010	2011	2012
Ancienne méthodologie - publié	111,0	164,6	
Bilan Carbone – hors énergie autoconsommée		86,0	79,8

Il y a bien recoupement entre les deux méthodologies en ne prenant comme émissions évitées que celles ayant pour origine des installations émettrices de carbone fossile.

1.9.3.4.3.3 Par le traitement de gaz industriels à fort pouvoir de réchauffement

Les gaz abattus sont le fruit du traitement de gaz tels que les CFC, le Halon, le SF₆ ... à très fort pouvoir de réchauffement climatique global (de 25000 à 29000 fois le CO₂).

<i>GES abattus en kt éqCO₂</i>	2010	2011	2012
GES abattus ex gaz industriels traités	7 472	8 061	7 724

1.9.3.4.4 Mesures d'adaptation

1.9.3.4.4.1 Transport des déchets

Séché Transports a obtenu dès décembre 2010 l'agrément « objectif CO₂ les transporteurs s'engagent », reconnaissance des efforts menés dans le cadre d'une démarche volontaire de réduction des émissions de CO₂. A partir de cet engagement initial de la filiale spécialisée en logistique, des formations « éco-conduite » ont été étendues aux chauffeurs des différents sites de Séché Environnement, dont certaines menées en collaboration avec un pétrolier dans le cadre des certificats d'économie d'énergie. Conscient de l'impact du transport routier surtout dans des zones à forte densité de populations, Séché Environnement a en outre initié depuis quelques mois une solution alternative par voie fluviale pour des déchets inertes de la région parisienne destinés à être valorisés en reconstitution paysagère en zone Seine aval. Sur le port de Gennevilliers, le Groupe a ouvert une plateforme de 4.000 m² destinée à leur transit par voie fluviale, avec un objectif en rythme de croisière de 100 000 tonnes/an, soit l'équivalent de 5.000 rotations de camions évitées.

1.9.3.4.4.2 Transport du personnel

Les déplacements professionnels en France métropolitaine sont à l'origine d'une émission de 2,0 ktéqCO₂ dont 84% sont liés à l'usage de la voiture (flotte d'entreprise et véhicules de location), 15% de l'avion et 1% du chemin de fer.

1.9.3.5 Protection de la biodiversité

Son métier met Séché Environnement en contact permanent avec la nature, sur ses sites mais aussi en dehors, à travers ses relations de voisinage et son inscription dans les territoires. Son activité est moins dépendante que potentiellement impactant sur les milieux.

Le lien qui unit Séché Environnement à la biodiversité environnante est d'autant plus fort qu'occupant un foncier notable, il lui est possible de mettre en œuvre une action cohérente de préservation et de suivi du monde animal et végétal. Les fruits de cette action s'étendent au-delà de l'aire de ses sites propres du fait des échanges existant entre territoires (les corridors écologiques).

La biodiversité que l'entreprise préserve est celle qui l'entoure au quotidien, celle qui passe souvent inaperçue, car qualifiée de commune ou ordinaire. Mais c'est elle qui fera la richesse des territoires de demain. C'est dans cette optique qu'est menée la politique environnementale de Séché Environnement, dans le respect de l'existant pour ne pas hypothéquer l'avenir. Dans cet esprit, Séché Environnement a adhéré à la Stratégie nationale

pour la biodiversité (SNB).

La biodiversité commune est intégrée par le Groupe dans sa démarche globale de protection des milieux naturels et ce dès le début de tout projet industriel. Il s'agit de préserver un milieu paysager typique, ayant des caractéristiques bien définies et des interrelations particulières.

En s'appuyant sur les résultats de ses études et fort de sa volonté de préserver le patrimoine naturel local, Séché Environnement intègre ses sites - dès leur conception - dans un schéma directeur paysager personnalisé avec des zones naturelles à protéger, et de grandes orientations des programmes de réhabilitation. A ce jour, il ne s'est jamais avéré nécessaire de recourir à de la compensation.

Ces zones « écologiquement sensibles » font partie des secteurs géographiques où ont été contactées les espèces les plus vulnérables, ou les éléments forts du paysage, comme peuvent l'être certains arbres remarquables. Leur classement ne relève que d'une décision interne au Groupe, indépendamment et en complément de tout espace protégé réglementaire qui existerait (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO ...).

Au-delà de ce statut de protection particulière qui leur est accordé, ces secteurs font l'objet de programmes de suivis des différentes espèces ou groupes faunistiques concernés, en particulier, l'avifaune et les amphibiens, espèces qui sont bio-indicatrices de la qualité de l'air et des eaux de ruissellement.

Ces campagnes de suivis sont réalisées par des naturalistes intégrés aux équipes d'exploitation formées à cet effet, en particulier pour les suivis des amphibiens, des urodèles ou des chiroptères. En ce qui concerne l'avifaune, le protocole de suivi est celui du Muséum National d'Histoire Naturelle : le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) dont les mesures sont réalisées par les associations de naturalistes locaux ou par des membres de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO membre de BIRDLIFE-International).

La démarche se résume en quelques points :

- préservation des secteurs à valeur patrimoniale dès la conception du projet
- mise en place de mesures de suivis du maintien de la biodiversité
- non dissociation des paysages et de la biodiversité, c'est-à-dire intégrer dans les programmes de paysage ou de renaturation les éléments concourants à enrichir la biodiversité, en accordant une attention particulière aux choix des végétaux, arbustes, arbres, et semences, de préférence endogènes.
- application d'une gestion adaptée des secteurs naturels notamment à travers la gestion différenciée : outil qui détermine les moyens et le timing pour les entretiens des zones naturelles protégées et des zones proches (fauches tardives, génie écologique des mares et cours d'eau, conservation d'arbres morts...). L'usage du pastoralisme s'inscrit dans cette politique, avec des Highland Cattles pour l'entretien des zones

humides ou encore la Chèvre des Fossés (espèce locale en voie de disparition) pour le débroussaillage des zones en pentes et difficiles d'accès aux hommes.

Dès le début de son activité le Groupe a été sensible à cette dimension et a travaillé sur le terrain avec toute personne ou association partageant ces valeurs. Ainsi son site historique est refuge de la LPO depuis 1994 et sa certification ISO 14001 pour la protection environnementale a été obtenue dès 1996. C'était la première au monde dans son métier.

Cela fait une vingtaine d'années qu'un écologue naturaliste fait partie des équipes pour intégrer cette dimension de respect de la biodiversité dans toutes les décisions et actions. Petit à petit son équipe s'est étoffée, et des collaborations avec le Muséum National d'Histoire Naturelle sont nées. A présent tous les sites de stockage ont intégré depuis plusieurs années le programme STOC pour le suivi temporel des oiseaux communs. Et d'autres sujets sont en cours, avec les amphibiens, les chiroptères ... présents sur les sites, tous ouverts au public en partage de connaissances.

Le rapport Responsabilité Sociétale du Groupe détaille toutes ces mesures et leur bilan pluriannuel.

1.9.4 Engagements sociétaux⁴⁵

1.9.4.1 Impact territorial, économique et social

1.9.4.1.1 Emploi et développement régional⁴⁶

1.9.4.1.1.1 Redistribution du chiffre d'affaires

En M€	2010	2011	2012
Collaborateurs (salaires et charges)	84,4	80,6	98,8
Fournisseurs	190,7	210,9	245,5
Actionnaires (dividendes)	11,2	11,2	11,2
Etablissements financiers	9,0	7,4	10,7
Etat et collectivités	33,3	31,8	35,1
Sommes conservées par l'entreprise	84,7	80,6	51,9
Total du chiffre d'affaires	402,1	424,4	441,9

⁴⁵ Les engagements sociétaux du Groupe sont détaillés dans son Rapport Responsabilité Sociétale

⁴⁶ EC8 & EC9

1.9.4.1.1.2 Ancrage territorial

Résidence des salariés

<i>% de l'effectif salarié</i>	2010	2011	2012
Résidant < 50 km du lieu de travail ^{xxx}	80	87	90

Fiscalité locale : contribution économique territoriale versée⁴⁷

	2010	2011	2012
En k€	1 970	5 084	2 606
En équivalent emplois locaux ^{xxxii}	45	116	59

1.9.4.1.1.3 Coopération avec établissements d'enseignement

Stagiaires accueillis pour une durée > 1 mois

<i>En nombre</i>	2010	2011	2012
Cadres	6	4	3
Non cadres	11	37	24
Total	17	41	27

Taxe d'apprentissage versée^{xxxii}

<i>Versements en k€</i>	2010			2011			2012		
	C	NC	T	C	NC	T	C	NC	T
<i>aux établissements</i>									
Implantation régionale	19	48	67	26	64	80	21	186	207
Implantation nationale	1	6	7	5	30	35	6	1	7
Total	20	54	74	31	94	115	27	187	214

C (cadre) NC (non-cadre) T (total)

Contributions à l'éducation et à l'enseignement

Le Groupe assure l'ouverture de ses sites aux clients, élus, riverains, associations et écoliers. Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens mis en œuvre ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général, et la biodiversité sur les sites de stockage en particulier, car situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux. Enfin, le Groupe développe quelques relations privilégiées avec des établissements

⁴⁷ Antérieurement Taxe professionnelle

d'enseignements supérieurs dans un cadre d'échanges industrie/universités.

1.9.4.1.2 Populations riveraines ou locales⁴⁸

Ayant une couverture nationale à travers des unités de traitement et de stockage dans diverses régions de France, Sécché Environnement contribue au développement de ces zones tant par le recrutement local de la majorité de ses salariés (90% habitent à moins de 50 km de leur lieu de travail) que par la création d'emplois induits.

Le pouvoir d'achat des salariés permet d'alimenter les économies locales. Il en va de même pour le recours à la sous-traitance pour des activités éloignées du cœur de métier du Groupe (gardiennage, nettoyage, maintenance entre autres). A ces effets directs il convient de sommer les emplois induits, issus des prestations de transport, d'hôtellerie, de restauration auxquelles recourt régulièrement le Groupe. La quantification de ces derniers reste délicate à effectuer.

En dernier lieu, le fait pour une région de disposer, dans sa zone d'influence, d'une unité de traitement de déchets, est un atout dans sa politique d'industrialisation : c'est un élément d'infrastructure indispensable au même titre que la viabilisation des terrains industriels, la disponibilité des utilités (énergie, eau, gaz industriel) ou les raccordements aux réseaux de communication.

1.9.4.2 Sous-traitance et fournisseurs^{xxiii}

<i>En k€</i>	2010	2011	2012
Total de la sous-traitance	47 651	65 441	80 972
% sous-traitance / chiffre d'affaires	11,9%	15,4%	18,4%

1.9.4.3 Relations avec les parties prenantes

1.9.4.3.1 Communication réglementée

Les principaux sites du Groupe étant des établissements classés pour la protection de l'environnement, leur arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter leur impose de réunir sous la houlette de l'administration, des comités locaux d'information et de surveillance. Ces CLIS sont des instances de dialogue tripartites, entre l'industriel, les citoyens (riverains, associations, etc.) et l'administration. A l'occasion de la révision de certains de ces arrêtés préfectoraux, les dossiers complets d'impact sont tenus à la disposition des populations, un

⁴⁸ EC1 & EC6

dialogue est engagé au quotidien, et des réunions publiques permettent de répondre aux questions des parties intéressées.

1.9.4.3.2 Dialogue avec les parties prenantes

Séché Environnement développe son action dans une logique sinon de partenariat du moins de complémentarité avec les grandes organisations non gouvernementales (ONG) actives, en particulier dans le domaine de la défense environnementale et de la préservation de la santé.

Outre ces actions de dialogue permanent avec les associations de défense de l'environnement relativement à l'utilité sociétale du métier du Groupe et de sa manière de l'exercer, Séché Environnement initie également des partenariats ciblés sur des opérations de préservation de la biodiversité autour de ses sites. En 2012, une convention s'est poursuivie avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) dans le cadre du centenaire de celle-ci.

Pour son activité et d'une manière générale, Séché Environnement est convaincu que la préservation de la biodiversité sera un enjeu important des prochaines décennies.

L'identification, et l'analyse de la valeur d'un milieu par l'expertise de sa biodiversité, doivent permettre de concilier au plus près la gestion des espaces dits naturels avec ceux à usage industriel ou domestique, principalement dans toutes les activités gourmandes en territoire.

Pour cela il est nécessaire d'identifier les différentes pressions environnementales sur ces territoires y compris en dehors des secteurs ayant un statut de classement Natura 2000, ou de type Parc naturel régional. La biodiversité est au cœur même des activités humaines, sa préservation doit être prise en compte de manière intrinsèque dans toutes les activités humaines, comme il est fait pour l'eau ou l'air issu des procédés industriels.

Eco-compatibilité des végétaux plantés, choix des semences, gestion différenciée des espaces, restauration de zones humides, sont autant d'éléments qui participent à la préservation de la biodiversité sur les sites du Groupe. Les résultats des suivis, notamment ceux du programme STOC de comptage de l'avifaune avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, démontrent l'efficacité de ces mesures engagées depuis de nombreuses années. S'inscrivant dans une dynamique de progrès continu, d'autres programmes de suivi des écosystèmes sur d'autres groupes de la faune sont en cours de mise en place.

1.9.4.4 Loyauté des pratiques

1.9.4.4.1 Bonnes pratiques des affaires

Les Codes de Comportements et d'actions remis à tous les salariés (point n°3) précisent les instructions données par le Groupe :

« Exprimer clairement la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise auprès de ses clients et de ses fournisseurs afin de promouvoir dans les modes de production comme dans les modes de consommation un Développement Durable.

Séché Environnement s'emploie à aller au-delà de la simple satisfaction des besoins élémentaires de sa clientèle en matière de traitement de déchets, pour lui fournir :

- Les garanties de bonne exécution des tâches confiées qu'elle est en droit d'attendre (gestion de l'impact environnemental et social de son activité dans le respect des réglementations en vigueur et maîtrise des risques) ;
- A des coûts de service compatibles avec l'environnement économique général ;
- Mais également, en tant que promoteur d'un Développement Durable, aider le client à positiver sa gestion du déchet initialement vécue comme une contrainte, pour lui offrir une opportunité de s'inscrire en acteur protecteur de l'environnement dans son univers social et sociétal (contribution à la protection de la santé et de la nature).

Avec ses fournisseurs, Séché Environnement applique une politique d'achats responsables dont les axes essentiels découlent des considérations suivantes :

- Les modes de production et de consommation doivent impérativement réduire les risques environnementaux et sociaux qui pèsent aujourd'hui sur la planète ;
- Les achats sont un levier important pour étendre et généraliser les bonnes pratiques en matière de Développement Durable, en impliquant toute la chaîne de valeurs, fournisseurs inclus ;
- La politique d'achats responsables doit privilégier une approche en termes de coût global.

Dans cet esprit, Séché Environnement développe des relations partenariales afin d'optimiser les ratios coût/bénéfice de chaque opération »

Aucune mauvaise pratique n'a été décelée sur la période.

1.9.4.4.2 Stratégies d'influence et représentation d'intérêts

Séché Environnement ne pratique pas d'actions isolées de lobbying. Le Groupe s'exprime à travers les structures professionnelles dont il est adhérent. La personne en charge est le Directeur Marketing Groupe, directement rattaché à la Direction Générale.

1.9.4.4.2.1 Représentations d'intérêts avec les parties-prenantes

Séché Environnement partage son expérience au sein de syndicats professionnels et de groupes de réflexion ayant une interaction avec ses activités. La grande technicité des sujets et la diversité de leurs zones d'influence impliquent une forte spécialisation.

Les sujets abordés sont de nature très technique et nécessitent l'intervention d'experts. L'objet de ces travaux est de décrypter cette complexité pour la rendre compréhensible à tous

les interlocuteurs, de tous horizons, sans pour autant la travestir, pour leur permettre de se faire une opinion étayée et de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Ce travail est indispensable pour pouvoir communiquer de manière claire et informée auprès des décideurs pour établir un dialogue transparent et s'inscrivant dans la durée, en vue de réglementations futures qui favorisent la croissance durable dans un environnement préservé.

1.9.4.4.2 Une force de proposition et des prises de position publiques

Les évolutions des réglementations étant issues pour une large part de consultations entre les autorités nationales ou européennes, les représentants des professionnels du secteur de l'environnement participent à divers groupes de travail pour l'élaboration des textes futurs.

Tout en se faisant connaître et en défendant leurs positions auprès des pouvoirs publics et des élus, ces organisations professionnelles apportent au débat leur expertise et leurs connaissances techniques, et se positionnent comme forces de proposition, dans un esprit de transparence et de dialogue avec l'ensemble des parties-prenantes, dans une perspective de développement durable.

1.9.4.4.3 Actions pour prévenir toute forme de corruption

Les Codes de Comportements et d'actions remis à tous les salariés (point n°7) précisent les instructions données par le Groupe :

« Ethique, intégrité et légalité dans les relations commerciales sont liées.

Aucun collaborateur ne doit accepter d'un concurrent, client ou fournisseur du Groupe, ni offrir à ces derniers de rétribution, cadeaux ou autres avantages. Seuls les cadeaux ou invitations restant dans des limites acceptables au regard des usages et des législations anti-corruption peuvent être tolérés. En aucun cas le collaborateur n'est autorisé à solliciter un cadeau ou une invitation.

Il est interdit de verser, d'offrir ou d'accepter de verser des pots-de-vin ou de consentir des avantages indus, directement ou par un intermédiaire, à un agent public et/ou une personne privée dans tout pays, dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou d'influencer l'issue d'une négociation à laquelle le Groupe est intéressée. Ces pratiques sont contraires à la loi et à la convention internationale sur la lutte contre la corruption dans la plupart des pays.

Ethique et intégrité imposent à chacun une totale probité dans son activité professionnelle. Chaque collaborateur doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts du Groupe et son intérêt personnel ou celui de ses proches. Ainsi chacun s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur ou un client, sauf si elle est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées.

De même il est interdit, sans l'accord du Groupe, de travailler pour un concurrent, client et/ou fournisseur existant ou potentiel. »

Au moment de la mise en place de ces instructions, deux réunions de sensibilisation pour le

management ont été tenues, animées par Transparency-International France.
Aucune mauvaise pratique n'a été décelée sur la période.

1.9.4.5 Autres actions en faveur des droits de l'homme

1.9.4.5.1 Droit d'alerte

Le Groupe a mis en place un dispositif de droit d'alerte pour tout le personnel (point n°8 des Codes de Comportements et d'actions) :

« Le droit d'alerte permet à chaque membre du personnel, en cas de difficulté d'interprétation des règles énoncées dans les Codes de comportement et d'actions, ou de doute sur leur application dans une situation donnée qui pourrait mettre en cause la responsabilité du Groupe ou porter atteinte à la réputation et/ou l'image de ce dernier, d'en référer directement au Directeur du Développement Durable.

Son champ d'application se limite aux actes contraires aux lois et règlements, à ceux qui mettent gravement en cause les règles de fonctionnement de la société en général, ou d'une collectivité particulière à laquelle appartient le déclencheur d'alerte.

L'alerte déclenchée par le collaborateur s'effectue de façon identifiée, en contrepartie d'un engagement de confidentialité. La mise en œuvre du droit d'alerte impose une forte responsabilisation de chacun, faisant appel à l'éthique propre du collaborateur. Elle ne peut fonctionner qu'à partir d'informations factuelles communiquées « de bonne foi ». »

1.9.5 Sous-consolidation Trédi SA

Ce chapitre concerne les éléments propres à TREDI SA dans le cadre de ses éléments spécifiques de réponse aux exigences de l'article 225 du Grenelle de l'Environnement, selon des définitions de périmètre et de données pertinentes définis pour l'ensemble du Groupe. 2012 est le premier exercice à avoir une publication d'une sous-consolidation au sein du Groupe.

1.9.5.1 Informations sociales⁴⁹

1.9.5.1.1 Emploi

1.9.5.1.1.1 Effectifs en France

Par statut et par sexe

<i>Au 31 décembre</i>	2010			2011			2012		
<i>En unites d'effectif</i>	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	69	29	98	64	30	94	66	30	96
Agents de maîtrise	166	70	236	170	71	241	156	62	218
Employés	8	37	45	6	36	42	6	34	40
Ouvriers	176	1	177	173	2	175	166	2	168
Total en unités	419	137	556	413	139	552	394	128	522
% hommes/femmes	75	25		75	25		75	25	

Par nature de contrats et par sexe

<i>Au 31 décembre</i>	2010			2011			2012		
<i>En unites d'effectif</i>	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	388	130	518	388	135	523	373	126	499
CDD (durée déterminée)	31	7	38	25	4	29	21	2	23
Total en unités	419	137	556	413	139	552	394	128	522
% CDD / effectif total	7,4	5,1	6,8	6,1	2,9	5,3	5,6	1,5	4,4

Par nationalités et par sexe

⁴⁹ Issues des Bilans sociaux de Trédi SA

<i>Au 31 décembre</i>	2010			2011			2012		
<i>En unités d'effectif</i>	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Français	390	130	520	395	137	532			
Européens	8	4	12	5	2	7			
Etrangers hors Europe	21	3	24	13		13			
Total en unités	419	137	556	413	139	552	394	128	522

Pyramide des âges

<i>Au 31 décembre 2012</i>	Hommes	Femmes	Total
< 25 ans	13	3	16
de 25 à 30 ans	39	10	49
de 31 à 35 ans	53	21	74
de 36 à 40 ans	44	14	58
de 41 à 45 ans	69	31	100
de 46 à 50 ans	74	27	101
de 51 à 55 ans	58	13	71
de 56 à 60 ans	38	6	44
> 60 ans	6	3	9
<i>Proportion de séniors (> 45 ans)</i>	<i>44,6%</i>	<i>38,3%</i>	<i>43,1%</i>
Age moyen	43	42	42,7

Effectifs moyens ou en équivalent temps plein (ETP)

	2010			2011			2012		
<i>En unités d'effectif</i>	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Equivalent temps plein	406,	129,	536,	418,	134,	552,	393,	121,	515,
	2	8	0	5	3	8	5	8	3
Mensuelmoyen	407,	136,	543,	419,	141,	561,	401,	133,	535,
	5	2	7	9	8	7	7	4	1

1.9.5.1.1.2 Mouvements de personnel

Embauches par nature de contrats et par sexe

<i>En unites d'effectif</i>	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	22	4	26	21	12	33	11	3	14
CDD (durée déterminée)	18	2	20	28	3	31	20	2	22
Total en unités	40	6	46	49	15	64	31	5	36
% hommes/femmes	87	13		77	23		86	14	

Départs par motifs et par sexe

<i>En unites d'effectif</i>	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Démissions	2		2	5		5	2	2	4
Licenciements individuels		1	1	2		2	14	4	18
En cours période d'essai		1	1	1	1	2		1	1
Ruptures conventionnelles	9	4	13	4	1	5	5	3	8
Licenciements économiques				3	6	9	2	5	7
Transferts sociétés Groupe	2		2	4		4	2		2
Retraites & préretraites	3		3	1		1	1		1
Décès	3		3	1		1			
Fins de CDD	20	5	25	27	5	32	27	8	35
Autres									
Total en unités	39	11	50	48	13	61	53	23	76
% hommes/femmes	78	22		79	21		70	30	

Pyramide de l'ancienneté

<i>Au 31 décembre 2012</i>	Hommes	Femmes	Total
< 5 ans	97	24	121
de 6 à 10 ans	75	29	104
de 11 à 15 ans	55	19	74
de 16 à 20 ans	36	20	56
de 21 à 25 ans	64	25	89
de 26 à 30 ans	40	7	47
> 30 ans	27	4	31
Ancienneté moyenne	14,4	14,1	14,3

1.9.5.1.1.3 Rémunérations

Masse salariale globale

<i>En k€</i>	2010	2011	2012
Masse salariale brute	20 901	22 014	21 881
Charges sociales patronales	10 367	11 140	11 043
Coût salarial global	31 268	33 154	32 245

Participation et intéressement

<i>En k€ ou unités d'effectif</i>	2010	2011	2012
Total de la réserve de participation	647	699	215
Nombre de bénéficiaires	574	574	595
Montant global de l'intéressement			167
Nombre de bénéficiaires			595

1.9.5.1.2 Organisation du travail

1.9.5.1.2.1 Organisation du temps de travail

La durée de travail affichée est de 35 heures hebdomadaires, et de 33,6 pour le travail posté.

Temps partiel

<i>Nombre de contrats</i>	2010			2011			2012		
<i>Au 31 décembre</i>	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Nombre	3	34	37	4	29	33	2	26	28

Il n'y a pas eu recours au chômage partiel sur la période.

Travail posté

<i>Effectif au 31 décembre</i>	2010			2011			2012		
<i>travaillant en équipes</i>	F	A	T	F	A	T	F	A	T
2 équipes	3	41	47	4	51	55		53	53
3 équipes		28	28		29	29		8	8
> 3 équipes		131	131		151	151		144	144
Total	3	203	206	4	231	235		205	205
<i>% effectif postés/total</i>			37			43			39

F (fixe) - A (alterné) T (total) - Il n'y a pas de personnel employé à des tâches répétitives selon la définition du travail à la chaîne⁵⁰.

Travailleurs extérieurs (intérim)

<i>Nombre ou heures de travail</i>	2010	2011	2012
Total heures de travail par intérimaires	137 778	99 060	71 440

1.9.5.1.2.2 Absentéisme

Nombre de jours d'absence

<i>Nombre de jours</i>	2010	2011	2012
Total	12 283	12 241	13 707
<i>Moyen par salarié</i>	22,5	22,1	25,6

Taux d'absentéisme par motifs

⁵⁰ Au sens du décret du 10 mai 1976

<i>Nombre de jours</i>	2010	2011	2012
Maladie / longue maladie	9 450	10 045	10 967
Maternité / paternité	1 173	670	481
Accidents du travail et de trajets	844	604	257
Evènements familiaux	125	180	236
Autres causes	691	742	1 767
Total	12 283	12 241	13 707

1.9.5.1.2.3 Convention collective

Union des Industries Chimiques (UIC) pour l'ensemble du personnel

1.9.5.1.2.4 Organisation du dialogue social et accords collectifs

Ces thématiques sont traitées au niveau du Groupe.

1.9.5.1.2.5 Diversité et égalité des chances

Ces thématiques sont traitées au niveau du Groupe.

1.9.5.1.2.6 Œuvres sociales : dotations aux comités d'établissements

<i>En k€</i>	2010	2011	2012
Total	543	572	568

1.9.5.1.3 Santé et sécurité

Ces thématiques sont traitées au niveau du Groupe.

1.9.5.1.3.1 Accidents du travail

<i>Taux de fréquence avec arrêt de travail</i>	2010	2011	2012
TF1 – Personnel salarié	29,7	26,7	16,1
<i>Taux de gravité</i>			
TG – Personnel salarié	1,03	1,25	0,45

1.9.5.1.3.2 Dépenses d'amélioration des conditions de travail

<i>En k€</i>	2010	2011	2012
Total	854	482	1 216

1.9.5.1.4 Formation

Ces thématiques sont traitées au niveau du Groupe.

1.9.5.1.4.1 Budget alloué

	2010	2011	2012
En % de la masse salariale	2,94	2,94	2,95

1.9.5.1.4.2 Formations dispensées

<i>Effectifouheures</i>	2010	2011	2012
Nombre de stages dispensés	767	1 483	1 379
Nombre d'heures de formation	6 505	8 901	10 294

<i>Nombre de stagiaires</i>	2010			2011			2012		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	33	15	48	139	69	208	116	54	170
Agents de maîtrise	314	76	390	608	154	762	601	133	734
Employés	30	31	61	6	67	73	6	60	66
Ouvriers	268		268	431	9	440	407	2	409
Total	645	122	767	1 184	299	1 483	1 130	249	1 379
% hommes/femmes	84	16		80	20		82	18	

1.9.5.2 Informations environnementales

1.9.5.2.1 Eau : approvisionnement, consommation & rejets

1.9.5.2.1.1 Consommation d'eau

Outre les eaux sanitaires et de nettoyage, les systèmes d'épuration associés aux traitements humides des gaz issus de l'incinération consomment des quantités significatives d'eau.

Le prélèvement dans les nappes phréatiques n'est pas significatif par rapport aux réserves que

représentent ces dernières et ne risque aucunement de provoquer une baisse de leur niveau. Les principaux prélèvements sont effectués à Saint-Vulbas (01) et à Salaise (38) dans les importantes nappes alimentées par les eaux des Alpes.

<i>Consommation en milliers de m³</i>	2010	2011	2012
Total consommé en milliers de m³	3 028	3 016	3 052
Dont prélèvement en nappe phréatique	2 786	2 782	2 824
Dont recyclage dans les process	100	85	64
Dontréseauxd'eau potable	99	119	106
<i>Proportion ex nappesphréatiques</i>	92%	93%	93%

1.9.5.2.1.2 Restitutions d'eau au milieu naturel

Une partie des rejets d'eau se fait sous forme de vapeur d'eau dans les processus thermiques, et n'est pas comptabilisée dans les volumes restitués à la nature (sous forme liquide). Les milieux aquatiques récepteurs sont, soit des stations d'épuration prévues à cet effet, soit des cours d'eau à fort débit (ex. le rejet de Salaise de 100 m³/heure dans le Rhône dont le débit moyen est de 3,7 millions de m³/heure). Il n'y a aucun rejet dans un milieu ou une zone sensible.

<i>Restitutions en milliers de m³</i>	2010	2011	2012
Total en milliers de m³	2 184	2 221	2 174
<i>Relatif à la consommation</i>	72%	74%	71%

1.9.5.2.1.3 Qualité des eaux restituées au milieu naturel

Les rejets (sous forme liquide) sont réalisés après épuration et contrôle précis des différentes substances chimiques contenues. Les paramètres pris en compte sont par exemple les métaux lourds (indice METOX), la demande chimique en oxygène (DCO), les matières en suspension (MES).

<i>Contaminants en tonnes par an</i>	2010	2011	2012
--------------------------------------	-------------	-------------	-------------

Selssolubles	4 837	5 114	5 132
DCO - Demande Chimique en oxygène	49,6	62,7	130,7
MES – Matières en suspension	17,9	20,1	31,7
Métaux totaux	2,3	1,6	2,0
Azote total	13,2	12,6	11,1
AOX	3,1	0,5	0,8
<i>Indice en tonnes par an</i>	2010	2011	2012
METOX – Indice	4,9	5,5	6,9

1.9.5.2.2 Impacts des rejets atmosphériques

Les rejets sont fonction non seulement du niveau d'activité (tonnages traités) mais aussi du mix des déchets reçus et de leur composition chimique, en particulier leur teneur en molécules d'halogènes, de soufre, ... dont les teneurs résiduelles dans les flux à la cheminée après traitement des fumées est strictement encadrée par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

<i>Emissions par an</i>	2010	2011	2012
<i>Oxydes d'Azote en t NO₂</i>	280,6	257,9	252,5
<i>Dioxydes de soufre en t SO₂</i>	38,0	31,2	35,7
<i>Acide chlorhydrique en t HCl</i>	2,1	2,3	2,1
<i>Composés Organiques Volatils COV en t</i>	3,5	3,1	2,9
<i>Poussières en tonnes</i>	3,1	4,0	3,6
<i>Dioxines et furanes en grammes</i>	0,0897	0,0473	0,0674

1.9.5.2.3 Utilisation durable des ressources

1.9.5.2.3.1 Matières premières consommées

<i>Consommation en milliers de tonnes</i>	2010	2011	2012
Total en kt	22 775	22 073	25 807

1.9.5.2.3.2 Valorisation des matières

Trédi est spécialisé dans le traitement des déchets dangereux, son objectif prioritaire étant d'assurer la santé et la sécurité des biens et des personnes, Trédi met surtout en œuvre des processus de détoxification. Ce secteur d'activité ne comporte qu'un nombre limité de possibilités de recyclage. Celui-ci intervient en général à l'issue d'un processus de décontamination ou d'un traitement de type chimique.

Les valorisations matières consistent principalement en masses métalliques issues de la décontamination des transformateurs, de ferrailles (dont celles des mâchefers) et de boues d'hydroxydes qui seront valorisées en pyro-métallurgie.

<i>Valorisation en milliers de tonnes</i>	2010	2011	2012
En interne au Groupe	443	190	139
En externe	15 337	24 949	24 764
Total en kt	15 780	25 139	24 903

1.9.5.2.3.3 Production de déchets ultimes

La principale technologie utilisée par Trédi étant l'incinération (environ 95% du tonnage des déchets réceptionnés), il en résulte une production fatale de mâchefers (environ 20% du tonnage incinéré) que leur origine ex déchets dangereux destine réglementairement et obligatoirement au stockage de déchets ultimes dangereux. Leur valorisation est interdite, même comme sous-couche routière. S'y ajoutent les résidus d'épuration des fumées (REFIDI) et les boues de neutralisation des lavages de gaz (environ 6% des tonnages incinérés).

<i>Production de déchets ultimes en kt</i>	2010	2011	2012
Déchets dangereux	94 363	93 765	100 774
Déchets non dangereux	500	2 064	411

1.9.5.2.4 Bilan énergétique

<i>en GWh par an</i>	2010	2011	2012
Consommation totale d'énergie	94,84	97,60	130,40
Valorisation énergétique ex déchets⁵¹	104,15	93,81	164,70
Taux d'autosuffisance énergétique	110%	96%	126%

1.9.5.2.5 Changement climatique

⁵¹ Production totale sous forme électrique et de chaleur (vapeur)

1.9.5.2.5.1 Emissions de gaz à effet de serre (GES) et bilan carbone

Trédi employant plus de 500 salariés entre dans le champ d'application de l'Article 75 de la Loi 2010-788 du 12 juillet 2010, lui imposant d'effectuer un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). L'exercice de référence pour le premier bilan établi dans ce cadre est celui de 2011.

Conformément aux exigences de la réglementation, le périmètre opérationnel retenu est l'ensemble des postes d'émissions GES directes et indirectes associées à l'énergie, c'est-à-dire aux postes des Catégories ou Scopes 1 (émission de GES dont la source, fixe ou mobile, est contrôlée par la personne morale) et 2 (émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités).

<i>Emissions pour scopes 1 + 2 en kt eqCO₂</i>	2010	2011	2012
Ancienneméthodologie	326,5	322,6	
Bilan Carbone		355,6	334,1
<i>Incertitude de la mesure Bilan Carbone</i>		151,2	

1.9.5.2.5.2 Gaz à effet de serre évités

Lors de l'incinération, une fois les fours en température, les déchets brûlent par eux-mêmes sans apport extérieur d'énergie fossile, comme le gaz ou un dérivé pétrolier. La chaleur produite par cette combustion est récupérée dans une chaudière sous forme de vapeur d'eau qui, à son tour, actionne un ensemble turbo-alternateur pour produire de l'électricité. La valorisation énergétique s'effectue à ces deux niveaux (vapeur et électricité).

Par convention, les émissions évitées sont considérées comme équivalentes aux émissions qu'il aurait fallu avoir pour produire les mêmes quantités d'énergie ou de matière première selon les modes de production classiques (système énergétique local moyen / production à partir de matière vierge).

<i>En kt eqCO₂ en référentiel français</i>	2010	2011	2012
Ancienneméthodologie	13,5	13,0	
Bilan Carbone hors autoconsommation d'énergie		11,0	12,5

1.9.5.3 Gaz à effet de serre abattus industriellement

Les gaz abattus sont le fruit du traitement de gaz tels que les CFC, le Halon, le SF₆ ... à très

fort pouvoir de réchauffement climatique global (de 25000 à 29000 fois le CO₂).

<i>GES abattus en kt éqCO₂</i>	2010	2011	2012
GES abattus ex gaz industriels traités	7 472	8 061	7 724

1.10 Documents joints au rapport de gestion

Au présent rapport de gestion est joint :

- Le tableau des résultats des 5 derniers exercices ;
- Le rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;

Tableau des résultats des 5 derniers exercices

(en euros)	2008	2009	2010	2011	2012
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1 726 974	1 726 974	1 726 974	1 726 974	1 726 974
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 634 870	8 634 870	8 634 870	8 634 870	8 634 870
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 723 434	13 156 722	14 683 448	12 989 543	12 689 963
Bénéfices avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	35 918 789	39 431 380	41 316 461	44 145 678	22 206 481
Impôts sur les bénéfices	(1 100 429)	748 062	2 583 433	1 718 231	(10 807 179)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Bénéfices après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	32 953 609	39 959 705	42 900 877	41 638 368	(318 543 509)
Montant des bénéfices distribués ⁽¹⁾	11 225 331	11 225 331	11 225 331	11 225 331	8 203 126
Résultat des opérations par action					
Bénéfices après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	4,29	4,48	4,49	4,91	3,82
Bénéfices après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	3,82	4,63	4,97	4,82	(36,89)
Dividende versé (1)	1,30	1,30	1,30	1,30	0,95
Avoir fiscal / abattement	0,52	0,52	0,52	0,52	0,38
Personnel					
Nombre de salariés	42	25	25	29	27
Montant de la masse salariale	4 038 791	2 768 212	2 592 260	2 884 815	2 852 951
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 581 229	1 101 746	1 054 263	1 191 603	1 171 758

(1) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale

1.11 Références et définitions

Informations sociales

ⁱ Sont comptabilisés, les salariés inscrits à l'effectif au 31 décembre de l'année et liés par contrats de travail en cours d'exécution ou suspendus (conгés, maladie) quelle que soit la nature du contrat : contrat à durée déterminée, contrat de qualification

ⁱⁱ Salariés, compris dans l'effectif total et liés à l'entreprise par contrat à durée déterminée au 31 décembre de l'année, y compris les salariés titulaires de contrats comportant un terme précis, tels que les contrats en alternance

ⁱⁱⁱ Les salariés employés à temps plein comptent chacun pour : 1

Les salariés employés à mi-temps comptent chacun pour : 0,5

Les salariés employés 3/5 temps comptent chacun pour : 0,6

Les salariés employés 4/5 temps comptent chacun pour : 0,8

^{iv} Somme des effectifs totaux mensuels (CDD + CDI) / 12

^v A l'exception des personnels extérieurs, intérimaires ou mis à disposition, tous les recrutements de salariés par contrat à durée indéterminée sont concernés par cet indicateur, y compris mutations par transfert entre sociétés du Groupe, et conversions de CDD en CDI.

^{vi} A l'exception des personnels extérieurs, intérimaires ou mis à disposition, tous les recrutements de salariés par contrat à durée déterminée sont concernés par cet indicateur, y compris, les contrats de qualification et d'apprentissage

^{vii} Sont totalisés dans cet indicateur, les départs définitifs de l'entreprise, classés par motif de rupture du contrat de travail

^{viii} La prise en compte de l'ancienneté s'apprécie à compter de la date d'entrée dans le périmètre du Groupe

^{ix} Telle qu'elle figure sur la DADS (montant brut imposable)

^x Ensemble des cotisations sociales et fiscales : (sécurité sociale, retraite, chômage, prévoyance, formation, apprentissage, construction, transport), à la charge de l'entreprise

^{xi} Montant de la réserve de participation avant CSG/CRDS

^{xii} La ventilation des salaires est donnée pour les salariés sous contrat à durée indéterminée occupés à temps complet, présents sans interruption pendant toute l'année

^{xiii} Hors heures d'intervention d'astreinte

^{xiv} Nombre d'heures effectuées au cours de l'année divisé par 1820 heures, pour obtenir l'effectif moyen équivalent temps plein

^{xv} Total des jours d'absences qu'elles soient rémunérées ou non

^{xvi} Total des absences divisé par l'effectif moyen mensuel

^{xvii} Rapport du nombre de jours d'absence par motif au nombre de jours théoriques travaillés (produit de l'effectif moyen mensuel par 228 - nombre de jours théoriquement travaillés)

^{xviii} Absences maladie, maladies professionnelles, ½ temps thérapeutique

^{xix} Hors congés parental d'éducation à temps complet

^{xx} Y compris les congés paternité, rémunérés ou non

^{xxi} Congés pour déménagement, congés sans solde (sabbatique, pour création d'entreprise)

^{xxii} Le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (TF1) est égal au nombre d'accidents du travail multiplié par un million, divisé par le nombre d'heures travaillées

^{xxiii} Le taux de gravité (TG) est égal au nombre de jours perdus pour cause d'accident du travail multiplié par mille et divisé par le nombre total d'heures travaillées

^{xxiv} Dépenses effectivement consenties, hors financement des formations de professionnalisation (0,50%) et des congés individuels de formation (0,20%) ainsi que les éventuels versements au Trésor pour régularisation de l'obligation légale à hauteur de 0,90% des salaires. Sont prises en compte les sommes engagées dans le cadre du plan de formation, qu'il s'agisse de formation interne ou externe.

^{xxv} Formation « métiers » = formations liées à l'activité de traitement des déchets du groupe

^{xxvi} Un salarié ayant suivi plusieurs formations dans l'année est comptabilisé pour chacune des formations

Engagements environnementaux

^{xxvii} Changement de méthode de calcul en 2011 pour incinération

^{xxvii} Indice biologique général normalisé

^{xxvii} Matières premières : matières utilisées dans le procédé (réactifs pour traitement de fumée, liants hydrauliques pour stabilisation, matériaux de carrière pour les infrastructures ...) à l'exclusion des produits de laboratoire, d'entretien ou les énergies fossiles

Engagements sociétaux

^{xxviii} Matières premières : matières utilisées dans le procédé (réactifs pour traitement de fumée, liants hydrauliques pour stabilisation, matériaux de carrière pour les infrastructures ...) à l'exclusion des produits de laboratoire, d'entretien ou les énergies fossiles

^{xxx} Trajet aller domicile / lieu de travail inférieur à 50 km

^{xxxi} Diviser le montant de la TP versée par 44 k€ (estimation d'un salaire moyen annuel chargé)

^{xxxii} Versements effectués dans le cadre des quotas « taxe apprentissage » ou à d'autres titres

^{xxxiii} Toutes les activités sous-traitées hors activités intra-Groupe